

**PENGROWTH ENERGY CORPORATION**

**RAPPORT DE GESTION**

**31 DÉCEMBRE 2016**

# RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de Pengrowth Energy Corporation (« **Pengrowth** » ou la « **Société** »). Le présent rapport de gestion repose sur les renseignements à jour au 28 février 2017.

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Pengrowth pour le quatrième trimestre de 2016 et pour l'exercice 2016.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Pengrowth est une société canadienne du secteur des ressources qui exerce des activités de production, de mise en valeur, de prospection et d'acquisition d'actifs pétroliers et gaziers. Les résultats financiers et d'exploitation de chacune des sorties de biens réalisées ont été inclus dans les résultats de Pengrowth jusqu'à la date de sortie.

## TERMES FRÉQUEMMENT UTILISÉS

Dans le présent rapport de gestion, Pengrowth a recours aux termes suivants, qui sont fréquemment utilisés dans son secteur d'activité : « **b** » correspond à baril, « **b/j** » correspond à baril par jour, « **kb** » correspond à millier de barils; « **bep** » correspond à baril d'équivalent pétrole, « **bep/j** » correspond à baril d'équivalent de pétrole par jour, « **kbep** » correspond à millier de bep, « **Mbep** » correspond à million de bep, « **kpi<sup>3</sup>** » correspond à millier de pieds cubes, « **kpi<sup>3</sup>/j** » correspond à millier de pieds cubes par jour, « **Mpi<sup>3</sup>** » correspond à million de pieds cubes, « **Gpi<sup>3</sup>** » correspond à milliard de pieds cubes, « **MBtu** » correspond à million d'unités thermiques britanniques (*British thermal units*), « **MBtu/j** » correspond à million d'unités thermiques britanniques par jour, « **MW** » correspond à mégawatt, « **MWh** » correspond à mégawattheure, « **WTI** » correspond au prix du pétrole brut West Texas Intermediate, « **WCS** » correspond au prix du pétrole brut Western Canadian Select, « **AECO** » correspond au prix de référence du gaz naturel en Alberta, « **NYMEX** » correspond à New York Mercantile Exchange, « **NGI Chicago** » correspond au prix de référence du gaz naturel à Chicago et « **AESO** » correspond au prix de référence de l'électricité en Alberta. Dans le présent document, le terme « pétrole lourd » est utilisé au sens de bitume. Les renseignements fournis aux présentes à l'égard des bep peuvent prêter à confusion, surtout si on les emploie isolément. Le ratio de conversion du bep de six kpi<sup>3</sup> de gaz naturel pour un baril de pétrole brut équivalent repose sur une méthode de conversion de l'équivalence d'énergie applicable essentiellement au bec du brûleur et il ne représente pas une équivalence de valeur à la tête du puits.

## MISE EN GARDE AU SUJET DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières, y compris les dispositions des règles refuges des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les renseignements de nature prospective se reconnaissent souvent soit à l'emploi de mots tels que « anticipe », « croit », « s'attend à », « planifie », « a l'intention de », « prévoit », « vise », « projette », « indications », « peut », « fera », « devrait », « pourrait », « estime », « prédit » ou d'autres termes analogues évoquant des résultats futurs, soit à l'emploi d'un langage laissant entrevoir des perspectives. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter toutefois, des énoncés à l'égard des réserves, de la production, de la répartition de la production par type de produit, de l'accroissement de la production émanant du programme de mise en valeur de Pengrowth, des redevances, des charges d'exploitation, de l'horizon fiscal, de l'impôt différé, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, des dépenses relatives à la restauration, à la remise en état et à l'abandon, des coûts de dépollution et de remise en état, des dépenses d'investissement, des activités de mise en valeur, des charges générales et administratives en trésorerie, des projets d'expansion de Lindbergh, de la capacité de production, de la baisse prévue des coûts et de l'investissement de maintien et du produit de la sortie de biens. Des énoncés relatifs à des « réserves » sont de nature prospective dans la mesure où ils mettent en cause une évaluation tacite qui repose sur certaines estimations et hypothèses selon lesquelles les réserves en question existent dans les quantités prévues ou estimées et qu'elles peuvent déboucher sur une production rentable dans l'avenir.

Les informations et énoncés prospectifs sont fondés sur les convictions actuelles de Pengrowth et sur les hypothèses qu'elle a posées de même que sur les renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle concernant la conjoncture globale de l'économie et des marchés des capitaux, les prévisions relatives à la performance financière, aux perspectives commerciales, aux stratégies, aux faits récents au chapitre des règlements, notamment en ce qui a trait à l'imposition, aux taux des redevances et à la protection de l'environnement, aux dépenses d'investissement futures et au moment où elles seront engagées, aux prix futurs du pétrole et du gaz naturel ainsi qu'aux écarts de prix entre le pétrole léger, le pétrole moyen et le pétrole lourd, aux niveaux de production futurs de pétrole et de gaz naturel, aux cours de change et taux d'intérêt futurs, au montant des paiements futurs de dividendes en trésorerie par Pengrowth, au coût pour accroître ses actifs immobiliers, à la capacité de Pengrowth à obtenir de la main-d'œuvre et du matériel à temps pour lui permettre de poursuivre ses activités de mise en valeur, à sa capacité à commercialiser son pétrole et son gaz naturel auprès de ses clients actuels et de ses nouveaux clients, y compris la disponibilité du transport, à l'incidence de l'intensification de la concurrence, à sa capacité à obtenir du financement à des conditions acceptables et à respecter les clauses restrictives de nature financière et à sa capacité à augmenter sa production et les réserves grâce à ses activités de mise en valeur, d'exploitation et de prospection. Bien que la direction estime que ces hypothèses sont raisonnables à la lumière des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle, celles-ci peuvent se révéler inexacts.

Les énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent des risques et incertitudes inhérents qui sont à la fois généraux et particuliers, ainsi que des risques que les prédictions, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se réalisent pas. Le lecteur est prié de ne pas se fier indûment à ces énoncés, car un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des croyances, des projets, des objectifs, des attentes, des estimations et des intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Parmi ces facteurs, il y a lieu de mentionner les suivants : la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel, les écarts de prix du pétrole léger et du pétrole lourd du Canada, les coûts de production et de mise en valeur, les dépenses d'investissement, l'imprécision entourant les estimations des réserves et les estimations des quantités de pétrole, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel récupérables, la capacité de Pengrowth à remplacer ou à accroître ses réserves de pétrole et de gaz naturel ou à réaliser la production de ces réserves, la possibilité que des événements imprévus, comme des défaillances du matériel et du transport et des intempéries, aient une incidence sur la production, les réclamations et obligations environnementales, des évaluations erronées de ses acquisitions, une hausse des frais de service de la dette, la perte de membres clés du personnel, la possibilité de commercialisation de la production, l'incapacité de tiers exploitants à s'acquitter de leurs engagements, des vices de titre imprévus, les fluctuations des devises et des cours de change, une couverture d'assurance insuffisante, le risque de contrepartie, le respect des lois et règlements environnementaux, les mesures prises par des pouvoirs publics, notamment l'imposition ou la réévaluation fiscale, y compris les modifications apportées à la législation fiscale et à celle concernant les redevances, la capacité de Pengrowth à accéder à des sources de financement externe sous forme de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres, les nouvelles Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** »), l'application des mesures législatives portant sur les émissions de gaz à effet de serre et l'incidence de la taxe sur les émissions carboniques. Pour de plus amples renseignements concernant ces facteurs, il y a lieu de consulter la rubrique « Risques commerciaux » figurant dans le présent rapport de gestion ainsi que la rubrique « Facteurs de risque » figurant dans la plus récente notice annuelle de Pengrowth, ainsi que dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sa circulaire d'information, ses rapports trimestriels, déclarations de changement important et communiqués de presse les plus récents. On peut se procurer les documents publics de Pengrowth sur le site de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Pengrowth avise le lecteur que la liste de facteurs susmentionnés susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. S'ils prévoient se fier à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions concernant Pengrowth, les investisseurs et autres parties intéressées sont priés d'examiner attentivement les facteurs ci-dessus ainsi que d'autres incertitudes et faits éventuels. De plus, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont valides à la date dudit rapport et Pengrowth ne s'engage aucunement à publier une mise à jour ou à réviser quelque partie que ce soit des énoncés prospectifs ci-inclus, sauf lorsque la loi exige. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document ont pour seul objet de permettre à des investisseurs actuels et éventuels d'évaluer un placement dans Pengrowth. Les lecteurs sont priés de noter que ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins et qu'ils ne doivent être utilisés à aucune autre fin.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de cet avertissement.

## **ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES**

Les états financiers consolidés audités sont établis selon les IFRS. La préparation d'états financiers consolidés audités exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés audités, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Plus particulièrement, l'analyse qui suit présente les informations concernant les principaux éléments d'incertitude liée aux estimations et les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus notable sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés audités.

### ***Estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel***

Pengrowth a recours à un évaluateur de réserves qualifié et indépendant qui réalise une estimation de ses réserves de pétrole et de gaz naturel au moins une fois par année et de ses ressources éventuelles de façon ponctuelle. Ces réserves constituent la base du calcul des charges au titre de l'épuisement tandis que les réserves de pétrole et de gaz naturel et les ressources éventuelles servent à l'évaluation de la dépréciation du goodwill et des actifs pétroliers et gaziers. Les réserves et les ressources éventuelles sont estimées à l'aide des directives et des définitions de réserves contenues dans le Règlement 51-101 et le *Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook* (le « **manuel COGE** »).

Les réserves prouvées et probables représentent la « meilleure estimation » des quantités de pétrole, de gaz naturel et de substances apparentées commercialement récupérables provenant de gisements connus, à partir d'une date donnée, en fonction des données obtenues au moyen de travaux de forage et des données géologiques, géophysiques et techniques, de l'utilisation de technologie éprouvée et d'une conjoncture économique précise. Il est tout aussi probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures ou inférieures à la somme des réserves prouvées et probables estimées. Les estimations sont établies à partir des données géologiques et des données sur les gisements dont on dispose et des données historiques sur la production. Ces estimations sont examinées et revues selon les besoins. Des révisions peuvent être apportées à la suite de changements dans les prix, les coûts, le régime fiscal et le rendement des gisements ou d'une modification des plans de Pengrowth à l'égard des pratiques futures en matière de mise en valeur ou d'exploitation.

Les ressources éventuelles s'entendent des quantités de pétrole estimées, à une date donnée, comme pouvant être éventuellement récupérables des gisements connus en utilisant une technologie éprouvée ou une technologie en développement, mais qui ne sont pas actuellement considérées comme étant récupérables de façon rentable en raison d'une ou de plusieurs contraintes. Ces contraintes peuvent inclure des facteurs tels que des questions économiques, juridiques, environnementales, politiques ou réglementaires ou l'absence de marchés. Les ressources éventuelles ne constituent pas des réserves et elles ne doivent pas être prises pour des réserves.

### ***Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)***

Une UGT s'entend du plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs. La recouvrabilité des valeurs comptables des actifs de mise en valeur et de production est évaluée au niveau de l'UGT. La direction fait preuve de jugement pour établir ce qui constitue une UGT. La composition des actifs d'une UGT peut se répercuter directement sur la recouvrabilité des actifs qui en font partie. Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des biens pétroliers et gaziers, la valeur comptable de chaque UGT est comparée à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou à la valeur d'utilité, en retenant la valeur la plus élevée des deux.

### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Pengrowth fait des estimations à l'égard de ses obligations relatives à la réglementation environnementale en matière de démantèlement et de remise en état des lieux. Ces obligations sont établies selon la valeur actualisée prévue des dépenses nécessaires dans le cadre du processus d'obturation et d'abandon de puits, de démantèlement de têtes de puits et d'installations de production et de transport, et de remise en état des zones productrices conformément aux lois applicables, à compter de la date à laquelle ces dépenses sont censées être engagées. L'abandon de la plupart des puits de Pengrowth est prévu dans un avenir lointain. Par conséquent, tout changement relatif au calendrier estimatif d'engagement des dépenses futures, à la logistique prévue à l'égard de la réalisation de travaux d'abandon, à l'hypothèse concernant l'inflation et au taux d'actualisation utilisé pour présenter la valeur actualisée des dépenses futures pourrait avoir un effet important sur la valeur comptable de la provision de démantèlement. Pengrowth utilise le taux des obligations à 30 ans du gouvernement canadien à long terme en vue de l'estimation du taux d'actualisation des obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

Le taux d'actualisation sans risque au 31 décembre 2016 des obligations liées à la mise hors service des immobilisations de Pengrowth, lequel était de 2,3 %, demeure le même depuis le 31 décembre 2015.

### ***Tests de dépréciation***

Les UGT assorties d'un goodwill sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et toutes les UGT assorties ou non d'un goodwill font l'objet d'un tel test s'il existe une indication de dépréciation. Ce test est fondé sur des estimations des réserves prouvées et probables, des taux de production, des prix du pétrole et du gaz naturel, des coûts futurs, du taux d'actualisation, ainsi que sur d'autres hypothèses pertinentes. Les terrains non mis en valeur, les ressources éventuelles et l'infrastructure peuvent aussi être pris en compte. L'évaluation de la dépréciation du goodwill est fondée sur le montant recouvrable estimé des UGT connexes. Ces estimations, par leur nature, font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et peuvent donc avoir une incidence sur les états financiers consolidés des périodes à venir. Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, il n'y avait aucun solde de goodwill restant.

### ***Juste valeur des contrats de gestion du risque***

Pengrowth comptabilise ses contrats de gestion du risque à leur juste valeur et constate les variations de cette juste valeur dans les états consolidés du résultat net. On calcule la juste valeur à l'aide de données de marché observables et d'informations fournies par des tiers.

### ***Évaluation des créances clients et des autres débiteurs et des charges payées d'avance aux fournisseurs***

La direction évalue la probabilité de recouvrement des créances clients et autres débiteurs et celle des charges payées d'avance à l'aide d'une analyse individuelle des comptes. Parmi les facteurs pris en considération, on retrouve le classement chronologique des débiteurs par rapport aux modalités de crédit accordées au client, sa situation financière et ses antécédents en matière de recouvrement. Si les recouvrements réalisés s'avéraient inférieurs aux estimations, Pengrowth devrait comptabiliser une charge supplémentaire.

### **CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de la période à l'étude.

## MESURE ADDITIONNELLE CONFORME AUX PCGR

### **Fonds provenant des activités d'exploitation**

Pengrowth utilise les fonds provenant des activités d'exploitation, une mesure conforme aux principes comptables généralement reconnus (les « **PCGR** ») qui n'est pas définie en vertu des IFRS. La direction est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation, qui sont présentés en tant que total partiel dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie en plus des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, sont une mesure supplémentaire utile puisqu'ils donnent une indication des fonds générés par les principales activités commerciales de Pengrowth avant la prise en compte des variations du fonds de roulement et des dépenses de remise en état, mais une fois que les charges d'intérêts et les charges financières ont été déduites. Pengrowth considère qu'ils représentent une mesure clé de performance, car ils attestent de sa capacité à générer les flux de trésorerie nécessaires au financement des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette.

Les fonds provenant des activités d'exploitation par action correspondent aux fonds provenant des activités d'exploitation divisés par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion présente certaines mesures financières qui ne sont pas établies selon les IFRS. Ces mesures n'ayant pas de signification normalisée, elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés pétrolières et gazières.

Le revenu net d'exploitation n'est pas une mesure normalisée selon les PCGR. Le calcul du revenu net d'exploitation de Pengrowth est effectué à partir des soldes au titre des ventes de pétrole et de gaz naturel, des redevances des charges d'exploitation et des frais de transport ainsi que des soldes au titre des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises, le cas échéant, pris directement dans les états consolidés du résultat net divisés par la production de la période. Pour plus de renseignements sur ce calcul, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Revenu net d'exploitation » du présent rapport de gestion.

Pour assurer le suivi de la structure du capital de Pengrowth, la direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que décrites à la rubrique « Sources de financement et situation de trésorerie » du présent rapport de gestion. Ces mesures sont le ratio de la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, sur le bénéfice des douze derniers mois avant les intérêts, les impôts, l'épuisement, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la désactualisation et d'autres éléments hors trésorerie (le « **BAIIA ajusté** »), le ratio du total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement, sur le BAIIA ajusté, le ratio du BAIIA ajusté sur les charges d'intérêts et la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, exprimée en pourcentage du total des capitaux permanents. Aux fins de calcul aux termes des clauses restrictives seulement, les débentures convertibles, les lettres de crédit et les contrats de location-financement sont ajoutés à la dette de premier rang et au total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement. S'entend du total des capitaux permanents, la somme de la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, au titre des clauses restrictives, et des capitaux propres.

La direction est d'avis que, outre le bénéfice net (la perte nette), le bénéfice net (la perte nette) ajusté(e) constitue une mesure supplémentaire utile, car elle reflète le rendement sous-jacent des activités commerciales de Pengrowth en excluant l'incidence après impôt de la variation hors trésorerie de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises et du risque lié au prix de l'électricité, ainsi que les profits et les pertes de change latents pouvant influencer de façon importante sur le bénéfice net (la perte nette) d'une période à l'autre.

Le ratio de distribution est une mesure utilisée pour évaluer la souplesse financière et la capacité à financer les dividendes. Le ratio de distribution, exprimé en pourcentage, s'entend des dividendes déclarés divisés par les fonds provenant des activités d'exploitation.

La direction est d'avis que la séparation des charges générales et administratives en charges en trésorerie et hors trésorerie peut être utile au lecteur, puisque les charges hors trésorerie ont une incidence sur le bénéfice net (la perte nette) mais non sur les fonds provenant des activités d'exploitation. Les charges générales et administratives en trésorerie et hors trésorerie par bep correspondent aux charges générales et administratives en trésorerie et hors trésorerie divisées par la production de la période.

## MESURES SUR LE PLAN DE L'EXPLOITATION

Les réserves et la production indiquées dans le présent rapport de gestion s'entendent de la quote-part des réserves ou de la production, c'est-à-dire la participation directe de Pengrowth dans la production ou les réserves avant la déduction des redevances à la Couronne et d'autres redevances majorée des droits de redevances revenant à Pengrowth et liés à la production ou aux réserves à la tête du puits, selon la méthode en vigueur dans le secteur au Canada. La notice annuelle présente une description détaillée de sa participation.

Dans le présent rapport de gestion, Pengrowth a converti le gaz naturel en barils d'équivalent pétrole selon la norme du secteur, qui est de six kpi<sup>3</sup> pour un bep. Les barils d'équivalent pétrole peuvent prêter à confusion, surtout s'ils sont utilisés de façon isolée. Le ratio de conversion de six kpi<sup>3</sup> de gaz naturel pour un bep repose sur une méthode de conversion de l'équivalence d'énergie applicable essentiellement au bec du brûleur et ne représente pas une équivalence de valeur à la tête du puits.

Le ratio de recyclage mesure la valeur ajoutée par dollar dépensé. Cette mesure correspond au revenu net d'exploitation par bep divisé par les frais de découverte et de mise en valeur par bep et peut aussi être calculée en utilisant les frais de découverte, de mise en valeur et d'acquisitions par bep. Le ratio de recyclage peut être établi en incluant ou en excluant les frais futurs de mise en valeur et les contrats de gestion du risque marchandises.

Le rapport vapeur/pétrole (*Steam Oil Ratio*, ou « **SOR** ») détermine le taux de vapeur nécessaire à la production d'un baril de bitume. Ce rapport peut correspondre à la moyenne d'une période ou il peut rendre compte d'un taux observé à un moment précis.

Ces mesures n'ayant pas de signification normalisée, elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés pétrolières et gazières.

## DEVICES

Tous les montants sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE 2016 ET DES PRÉVISIONS POUR 2016

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats réels et des prévisions de Pengrowth pour 2016 :

	Résultats réels de 2016	Prévisions pour 2016 <sup>1)</sup>
Production (bep/j)	57 058	56 000 – 58 000
Dépenses d'investissement (en millions de dollars)	64,4	60 – 70
Redevances (en % des ventes)	7,1	7 – 8
Charges d'exploitation (\$/bep)	13,19	13,50 – 14,25
Charges générales et administratives en trésorerie (\$/bep)	3,37	2,75 – 3,25

1) Les estimations de la production par bep s'appuient sur les valeurs inférieures et supérieures des prévisions de production.

La production quotidienne moyenne de 2016, qui s'est établie à 57 058 bep/j, s'est située dans le milieu de la fourchette des prévisions pour l'exercice 2016.

Les dépenses d'investissement de 2016, qui se sont chiffrées à 64,4 millions de dollars, s'inscrivaient dans la fourchette des prévisions pour l'exercice 2016.

Les redevances exprimées en pourcentage des ventes de 2016 s'inscrivaient dans la fourchette des prévisions pour l'exercice 2016.

Les charges d'exploitation par bep de 2016 se sont situées légèrement en dessous des prévisions pour l'exercice 2016 en raison des efforts soutenus déployés par Pengrowth pour réduire ses coûts.

Les charges générales et administratives en trésorerie par bep de 2016 se sont situées légèrement au-dessus des prévisions pour l'exercice 2016 du fait essentiellement de l'incidence de l'évaluation à la valeur de marché des régimes incitatifs à long terme (« RILT ») prévoyant un règlement en trésorerie. Cette situation est attribuable à la progression du cours de l'action de Pengrowth.

## PRÉVISIONS POUR 2017

Le tableau qui suit présente les prévisions de Pengrowth pour 2017 communiquées antérieurement :

	Prévisions pour 2017 <sup>1), 2)</sup>
Production (bep/j)	50 000 – 52 000
Dépenses d'investissement (en millions de dollars)	125
Fonds provenant des activités d'exploitation (en millions de dollars)	195
Redevances (en % des ventes)	9,0
Charges d'exploitation (\$/bep)	13,25 – 13,75
Charges générales et administratives en trésorerie (\$/bep)	3,50 – 4,00

1) Les estimations de la production par bep s'appuient sur les valeurs inférieures et supérieures des prévisions de production.

2) Selon un prix du pétrole WTI de 55 \$ US/b, un prix du gaz naturel AECO de 3,25 \$ CA/kpi<sup>3</sup> et un taux de change de 1 \$ CA pour 0,74 \$ US.

## POINTS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Production (bep/j)	<b>54 354</b>	55 137	67 934	<b>57 058</b>	71 409
Dépenses d'investissement	<b>28,4</b>	15,3	19,1	<b>64,4</b>	183,8
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1), 2), 3), 4)</sup>	<b>111,7</b>	122,7	114,2	<b>429,7</b>	459,3
Revenu net d'exploitation (\$/bep) <sup>5)</sup>	<b>30,82</b>	32,13	25,07	<b>28,87</b>	24,97
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	<b>45,3</b>	18,6	(463,4)	<b>48,0</b>	(811,4)
Bénéfice net (perte nette)	<b>(92,4)</b>	(52,9)	(468,6)	<b>(293,7)</b>	(1 093,1)

- 1) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 incluent un profit de 35,6 millions de dollars et de 77,2 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.
- 2) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 incluent un profit de 41,6 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.
- 3) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 excluent un profit de 47,0 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.
- 4) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2015 excluent un profit de 0,2 million de dollars et de 94,1 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement en 2015 de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.
- 5) Tient compte des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

Au cours de 2016, Pengrowth a réglé par anticipation des contrats de gestion du risque marchandises, ce qui a donné lieu à un produit total de 77,2 millions de dollars, dont une tranche de 41,6 millions de dollars est le résultat d'un règlement par anticipation effectué au cours du troisième trimestre de 2016 alors qu'une tranche de 35,6 millions de dollars est le résultat d'un règlement par anticipation effectué au cours du quatrième trimestre de 2016. Il y a lieu de se reporter à la section portant sur les prix des marchandises du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

De plus, au cours du quatrième trimestre de 2016, Pengrowth a monnayé des profits sur des contrats de swap de devises de 920,0 millions de dollars américains pour un produit de 47,0 millions de dollars canadiens. Par la suite, Pengrowth a conclu de nouveaux contrats de swap et au 31 décembre 2016, suivant un cours de change moyen pondéré de 0,75 \$ US pour 1 \$ CA, les contrats de swap en sa possession s'élevaient à 920,0 millions de dollars américains. Le solde en trésorerie de Pengrowth au 31 décembre 2016, lequel se chiffrait à 286,7 millions de dollars, découle donc de ce produit jumelé aux fonds excédentaires par rapport aux dépenses d'investissement. Par ailleurs, aucune somme n'avait été prélevée sur sa facilité de crédit de 1,0 milliard de dollars. Il y a lieu de se reporter à la section portant sur les profits (pertes) de change du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

## Fonds provenant des activités d'exploitation

(en millions de dollars)	T3 2016 c. T4 2016		T4 2015 c. T4 2016		Cumul 2015 c. cumul 2016		
		Variation en %		Variation en %		Variation en %	
Fonds provenant des activités d'exploitation de la période correspondante <sup>1), 2)</sup>	<b>T3 2016</b>	122,7	<b>T4 2015</b>	114,2	<b>Cumul 2015</b>	459,3	
<b>Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :</b>							
Volumes		(2,5)	(2)	(33,6)	(29)	(157,2)	(34)
Prix, y compris les écarts		26,3	21	35,7	31	(100,5)	(22)
Profits (pertes) réalisé(e)s sur les contrats de gestion du risque marchandises <sup>1), 3)</sup>		(27,2)	(22)	(20,5)	(18)	58,7	13
Autres produits, incluant le soufre		(0,2)	—	(2,0)	(2)	(6,9)	(2)
Redevances		(4,1)	(3)	5,0	5	49,5	11
Charges							
Charges d'exploitation		(1,4)	(1)	11,4	10	96,7	21
Charges générales et administratives en trésorerie		(3,0)	(3)	(2,0)	(2)	16,6	4
Charges d'intérêts et charges financières		—	—	1,6	1	(1,6)	—
Autres charges, incluant les frais de transport		1,1	1	1,9	2	15,1	3
Variation nette		(11,0)	(9)	(2,5)	(2)	(29,6)	(6)
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>3), 4)</sup>	<b>T4 2016</b>	<b>111,7</b>	<b>T4 2016</b>	<b>111,7</b>	<b>Cumul 2016</b>	<b>429,7</b>	

- 1) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 incluent un profit de 41,6 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.
- 2) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2015 excluent un profit de 0,2 million de dollars et de 94,1 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement en 2015 de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.
- 3) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 incluent un profit de 35,6 millions de dollars et de 77,2 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.
- 4) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 excluent un profit de 47,0 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.

Les fonds provenant des activités d'exploitation de Pengrowth pour le quatrième trimestre de 2016 ont diminué de 9 % par rapport au troisième trimestre de 2016, en raison d'une baisse des profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises ainsi que d'une hausse des redevances et des charges générales et administratives en trésorerie et d'une diminution des volumes, lesquelles ont été compensées en partie par une montée des prix du pétrole brut et du gaz naturel. Les profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises au cours du quatrième trimestre de 2016 ont reculé de 27,2 millions de dollars par rapport au troisième trimestre de 2016 en raison surtout d'une hausse des prix de référence.

Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le quatrième trimestre de 2016 ont diminué de 2 % par rapport au quatrième trimestre de 2015, en raison principalement de l'amenuisement des volumes ainsi que d'une baisse des profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises, lesquels ont été annulés dans une large mesure par une hausse des prix des marchandises et par une baisse des charges d'exploitation et des redevances. Les fonds provenant des activités d'exploitation pour l'exercice 2016 ont diminué de 6 % en comparaison de la période correspondante de 2015, à cause d'une baisse des volumes et des prix des marchandises, laquelle a été compensée en grande partie par une baisse des charges d'exploitation conjuguée à une hausse des profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises et à une baisse des redevances et des charges générales et administratives en trésorerie.

### **Bénéfice net (perte nette)**

Pengrowth a inscrit pour le quatrième trimestre de 2016 une perte nette de 92,4 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 39,5 millions de dollars par rapport à la perte nette de 52,9 millions de dollars du troisième trimestre de 2016. Cette hausse s'explique essentiellement par une baisse de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises attribuable au mouvement ascendant de la courbe des prix à terme des contrats de gestion du risque restants, et par la perte de change latente résultant de la dépréciation du dollar canadien au moment de la conversion de la dette à terme libellée en dollars américains, par rapport à celle du troisième trimestre de 2016.

Les pertes nettes du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 ont été inférieures de 376,2 millions de dollars et de 799,4 millions de dollars, respectivement, à celles des périodes correspondantes de 2015 en raison essentiellement de l'absence des charges de dépréciation qui avaient été comptabilisées en 2015.

### **Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)**

Pengrowth présente le bénéfice net (la perte nette) ajusté(e) en vue d'exclure l'effet des profits latents et des pertes latentes.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) ajusté(e) :

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Bénéfice net (perte nette)	<b>(92,4)</b>	(52,9)	(468,6)	<b>(293,7)</b>	(1 093,1)
<b>Moins les éléments hors trésorerie inclus dans le bénéfice net (la perte nette)</b>					
Variation de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises et du risque lié au prix de l'électricité	<b>(104,4)</b>	(84,8)	35,5	<b>(422,8)</b>	(49,4)
Profit (perte) de change latent(e) <sup>1)</sup>	<b>(61,6)</b>	(9,7)	(25,0)	<b>(33,4)</b>	(235,2)
Incidence fiscale des éléments hors trésorerie ci-dessus	<b>28,3</b>	23,0	(15,7)	<b>114,5</b>	2,9
Total exclu	<b>(137,7)</b>	(71,5)	(5,2)	<b>(341,7)</b>	(281,7)
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	<b>45,3</b>	18,6	(463,4)	<b>48,0</b>	(811,4)

1) Se rapporte à la dette libellée en devises, compte non tenu des contrats de gestion du risque de change connexes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du bénéfice net (de la perte nette) ajusté(e) :

(en millions de dollars)	T3 2016 c. T4 2016		T4 2015 c. T4 2016		Cumul 2015 c. 2016	
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) de la période correspondante	<b>T3 2016</b>	18,6	<b>T4 2015</b>	(463,4)	<b>Cumul 2015</b>	(811,4)
Augmentation (diminution) des fonds provenant des activités d'exploitation		(11,0)		(2,5)		(29,6)
(Augmentation) diminution de la dotation à l'épuisement et aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la charge de désactualisation		12,4		29,9		107,4
Diminution des charges de dépréciation		—		518,5		1 000,5
Augmentation (diminution) du profit de change réalisé sur les swaps de devises réglés		47,0		46,8		(47,1)
(Augmentation) diminution de la perte à la sortie de biens		(4,0)		65,0		71,0
Autres		(7,4)		(6,5)		(1,9)
Incidence fiscale estimée des éléments ci-dessus, y compris la variation des taux d'impôt		(10,3)		(142,5)		(240,9)
Variation nette		<b>26,7</b>		<b>508,7</b>		<b>859,4</b>
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	<b>T4 2016</b>	<b>45,3</b>	<b>T4 2016</b>	<b>45,3</b>	<b>Cumul 2016</b>	<b>48,0</b>

Pengrowth a enregistré un bénéfice net ajusté de 45,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, par rapport à un bénéfice net ajusté de 18,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2016. La hausse de 26,7 millions de dollars s'explique essentiellement par le profit de 47,0 millions de dollars canadiens découlant du règlement par anticipation des contrats de swap de dollars américains et par une réduction de la dotation à l'épuisement et aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par une diminution des fonds provenant des activités d'exploitation.

Au quatrième trimestre de 2016, le bénéfice net ajusté s'est établi à 45,3 millions de dollars, soit une hausse de 508,7 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent qui est attribuable principalement à l'absence des charges de dépréciation hors trésorerie de 518,5 millions de dollars (environ 414 millions de dollars, après impôt) qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2015.

Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2016, qui s'est établi à 48,0 millions de dollars, a augmenté de 859,4 millions de dollars en regard de l'exercice précédent, en raison principalement de l'absence des charges de dépréciation hors trésorerie de 1 000,5 millions de dollars (environ 789 millions de dollars, après impôt) qui avaient été comptabilisées en 2015, d'une réduction de la dotation à l'épuisement et aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de l'amenuisement de la perte à la sortie de biens. Ces éléments ont été annulés en partie par une diminution du profit de change réalisé sur le règlement par anticipation de contrats de swap de dollars américains et par une diminution des fonds provenant des activités d'exploitation par rapport à l'exercice précédent.

## Sensibilité des fonds provenant des activités d'exploitation aux prix des marchandises

Le tableau suivant présente la sensibilité des fonds provenant des activités d'exploitation à la hausse des prix des marchandises, après avoir tenu compte des contrats de gestion du risque marchandises de la Société et de ses prévisions concernant les écarts de prix du pétrole. Il y a lieu de se reporter à la note 17 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats de gestion du risque de Pengrowth. L'incidence calculée sur les produits et les flux de trésorerie ne s'applique que dans une fourchette restreinte de la variation indiquée et est fondée sur les niveaux de volumes de production prévisionnels indiqués aux présentes.

PRIX DES MARCHANDISES <sup>1)</sup>		Hypothèse	Variation	Incidence estimée sur les flux de trésorerie sur 12 mois (en millions de dollars canadiens)
<b>Prix du pétrole West Texas Intermediate<sup>2)</sup></b>	\$ US/b	53,32 \$	1,00 \$	
Pétrole léger				4,8
Pétrole lourd				7,3
Contrats de gestion du risque lié au prix du pétrole <sup>3)</sup>				(7,4)
LGN				2,9
<b>Incidence nette d'une hausse de 1 \$ US/b du WTI</b>				<b>7,6</b>
<b>Écarts de prix du pétrole</b>				
Pétrole léger	\$ US/b	3,37 \$	1,00 \$	(4,8)
Pétrole lourd	\$ US/b	15,02 \$	1,00 \$	(7,3)
Contrats de gestion du risque lié aux écarts de prix du pétrole sur les marchés physiques				6,2
<b>Incidence nette d'une augmentation des écarts de 1 \$ US/b</b>				<b>(5,9)</b>
<b>Prix du gaz naturel AECO<sup>2)</sup></b>	\$ CA/kpi <sup>3)</sup>	3,24 \$	0,10 \$	
Gaz naturel				4,0
Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel <sup>3)</sup>				(0,2)
<b>Incidence nette d'une augmentation de 0,10 \$ CA/kpi<sup>3)</sup> de l'AECO</b>				<b>3,8</b>

- 1) Les calculs sont effectués de manière distincte et ne constituent pas une indication des résultats réels lorsque plusieurs variables changent en même temps. Le taux de change du 25 janvier 2017 de 1 \$ CA pour 0,74 \$ US a été utilisé pour la période de douze mois.
- 2) Les prix des marchandises sont fondés sur une estimation de la courbe des prix à terme sur 12 mois en date du 25 janvier 2017 et ne tiennent pas compte de l'incidence des contrats de gestion du risque marchandises.
- 3) Comprend les contrats de gestion du risque marchandises au 31 décembre 2016.

## SOURCES DE FINANCEMENT ET SITUATION DE TRÉSORERIE

### **Sources de financement**

#### *Fonds en caisse*

Au 31 décembre 2016, le solde en trésorerie de Pengrowth se chiffrait à 286,7 millions de dollars et découlait des fonds excédentaires, y compris le produit tiré du règlement de contrats de gestion du risque, par rapport aux dépenses d'investissement. En 2016, Pengrowth a réglé par anticipation la plupart de ses contrats de gestion du risque marchandises de 2017 à 2019 pour un produit total de 77,2 millions de dollars. De plus, Pengrowth a réglé par anticipation des contrats de swap fixant le cours de change sur sa dette à terme libellée en dollars américains, donnant lieu à un produit de 47,0 millions de dollars canadiens au quatrième trimestre de 2016.

Après le 31 décembre 2016, Pengrowth a conclu une convention de vente visant 4,0 % des droits de redevances dérogatoires brutes sur des actifs exploités par des procédés thermiques de Lindbergh et certaines données sismiques pour une contrepartie en trésorerie de 250 millions de dollars. Les fonds en caisse disponibles au début de janvier 2017, y compris le produit tiré de la vente des droits de redevances dérogatoires brutes et des données sismiques, totalisaient environ 537 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements sur cette transaction qui a été conclue en janvier 2017.

#### *Titres d'emprunt arrivant à échéance*

La Société détient deux catégories de titres d'emprunt qui arriveront à échéance en 2017. Les débetures convertibles d'un montant de 126,6 millions de dollars échoiront le 31 mars 2017 et, le 26 juillet 2017, une tranche des billets de premier rang non garantis d'un montant de 400,0 millions de dollars américains échoira. Le 21 février 2017, Pengrowth a annoncé qu'elle prévoyait utiliser ses fonds en caisse pour rembourser, le 31 mars 2017, les débetures convertibles de 126,6 millions de dollars et pour effectuer, le 30 mars 2017, un versement anticipé de 300,0 millions de dollars américains sur les billets de premier rang non garantis de 400,0 millions de dollars américains. Une fois ces paiements effectués, la dette pro forma de Pengrowth sera réduite pour se chiffrer à environ 1,1 milliard de dollars en se servant des cours de change en vigueur au 21 février 2017.

### **Facilités de crédit**

Outre la facilité de crédit à vue de 50 millions de dollars (la « **facilité de crédit à vue** ») accordée par une grande institution financière canadienne, Pengrowth dispose d'une facilité de crédit renouvelable confirmée de 1,0 milliard de dollars (la « **facilité de crédit** ») financée par un consortium regroupant onze banques étrangères et nationales. La facilité de crédit a été renouvelée en mars 2015 et arrivera à échéance le 31 mars 2019. Dans la mesure où Pengrowth respecte toutes les dispositions des clauses restrictives de nature financière, elle peut recourir à la tranche inutilisée de la facilité de crédit.

La facilité de crédit à terme renouvelable et prorogeable de Pengrowth affichait au 31 décembre 2016 un solde s'élevant à néant (104,0 millions de dollars au 31 décembre 2015) et des lettres de crédit en cours en diminuaient le montant de 44,9 millions de dollars (21,6 millions de dollars au 31 décembre 2015). Les prélèvements faits sur cette facilité sont présentés dans la dette à long terme aux bilans consolidés.

Au 31 décembre 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (2,5 millions de dollars au 31 décembre 2015), et des lettres de crédit en cours en diminuaient le montant de 6,4 millions de dollars (1,4 million de dollars au 31 décembre 2015). Les prélèvements faits sur la facilité de crédit à vue, de même que tout découvert bancaire, sont présentés dans la dette bancaire sous les passifs courants aux bilans consolidés, le cas échéant.

Ces deux facilités font en sorte que Pengrowth dispose d'une capacité de crédit cumulée en date du 31 décembre 2016 d'un montant notionnel d'au plus 1,0 milliard de dollars. Pour pouvoir affecter la capacité de crédit résiduelle, Pengrowth doit se conformer à toutes les clauses restrictives de nature financière.

### **Clauses restrictives de nature financière**

Les billets de premier rang non garantis et les facilités de crédit de Pengrowth sont assortis de clauses restrictives, qui étaient toutes respectées au 31 décembre 2016 et l'ont été à tous les moments pertinents au cours des douze mois précédents. Les calculs prescrits par les clauses restrictives sont expliqués en détail dans le tableau compris dans la présente rubrique.

Le ratio de la dette de premier rang par rapport au BAIIA ajusté de la Société pour les douze derniers mois a augmenté pour s'établir à 3,1 fois au 31 décembre 2016, contre 2,9 fois au 31 décembre 2015, l'incidence de la diminution du BAIIA ajusté ayant supplanté la diminution de la dette de premier rang, aux fins de calcul aux termes des clauses restrictives, au 31 décembre 2016. Le ratio de la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, par rapport au total des capitaux permanents de la Société se situait à 54,5 % au 31 décembre 2016, soit une hausse par rapport au ratio de 51,6 % au 31 décembre 2015. Selon les clauses restrictives, il n'est pas permis de porter les fonds en caisse en diminution de la dette. Si les fonds en caisse de 286,7 millions de dollars avaient été portés en diminution de la dette, le ratio de la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, par rapport au total des capitaux permanents se serait établi à 50,0 % au 31 décembre 2016 et à 51,6 % au 31 décembre 2015. Pour la période de présentation de l'information financière close le 31 décembre 2016, les porteurs des billets de premier rang non garantis de Pengrowth ont renoncé à la clause restrictive définissant la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, exprimée en pourcentage du total des capitaux permanents. Le 9 février 2017, cette clause restrictive a été définitivement supprimée de la facilité de crédit en date du 31 décembre 2016. La dette de premier rang de Pengrowth devrait être réduite pour se chiffrer à environ 1,1 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2017, grâce au remboursement des débentures convertibles de 126,6 millions de dollars et de billets de premier rang non garantis de 300,0 millions de dollars américains, lequel a été effectué à même les fonds en caisse.

Lorsque les remboursements sur la dette susmentionnés auront été effectués, Pengrowth s'attend à demeurer en conformité avec les clauses restrictives auxquelles elle est assujettie jusqu'à la fin de 2018. Afin de demeurer en conformité avec certaines clauses restrictives de nature financière de ses billets de premier rang non garantis et de ses facilités de crédit à terme tout au long de 2017 et de 2018, Pengrowth a testé un scénario prévoyant un recours aux marchés financiers avant la fin de 2017 et l'amélioration des prix réalisés pour le pétrole et le gaz naturel. Pengrowth continue également de mener ses activités en vue de la vente de divers actifs dont le produit servira à réduire sa dette, constituant une stratégie de rechange pour demeurer en conformité avec les clauses restrictives rattachées à sa dette. La Société demeure confiante qu'elle pourra réaliser d'autres transactions qui l'aideront à atteindre ses objectifs en matière de réduction de la dette.

Cependant, si la Société ne peut obtenir de renonciations permanentes ou si elle ne peut se prévaloir d'une atténuation à l'égard des clauses restrictives visant sa dette, et si elle ne peut demeurer en conformité avec celles-ci, les billets de premier rang non garantis et les facilités de crédit pourraient devenir remboursables à vue et la tranche inutilisée de ses facilités de crédit ne lui serait plus offerte. Si des charges de dépréciation ou toute autre perte, notamment, causeraient ultérieurement une diminution importante des capitaux propres, le ratio de la dette de premier rang par rapport au total des capitaux permanents défini aux termes des clauses restrictives qui se rapportent aux billets de premier rang non garantis pourrait dépasser 55 %. Toutes les conventions d'emprunt peuvent être consultées sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sous « Autres » ou « Document important », et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## Calcul au titre des clauses restrictives

<b>Clauses restrictives en vigueur au cours des douze derniers mois<sup>1)</sup></b>		<b>31 déc. 2016</b>	31 déc. 2015	Limite
Dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, par rapport au BAIIA ajusté	= A ÷ D	<b>3,1</b>	2,9	< 3,5 fois
Total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement, par rapport au BAIIA ajusté	= A ÷ D	<b>3,1</b>	2,9	< 4,0 fois
Dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, exprimée en pourcentage du total des capitaux permanents	= A ÷ B	<b>54,5 %</b>	51,6 %	< 55 % <sup>2)</sup>
Ratio du BAIIA ajusté sur les charges d'intérêts	= D ÷ C	<b>5,5</b>	6,2	> 4 fois
<b>Aux</b> (en millions de dollars)		<b>31 déc. 2016</b>	31 déc. 2015	Variation
Facilités de crédit <sup>3)</sup>		—	107,7	(107,7)
Billets de premier rang non garantis <sup>4)</sup>		<b>1 560,7</b>	1 611,8	(51,1)
Débetures convertibles <sup>4), 5)</sup>		<b>126,6</b>	137,0	(10,4)
Total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement <sup>4)</sup>		<b>1 687,3</b>	1 856,5	(169,2)
Contrats de location-financement <sup>5)</sup>		<b>37,9</b>	4,3	33,6
Lettres de crédit <sup>5)</sup>		<b>51,3</b>	23,0	28,3
Dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, au titre des clauses restrictives <sup>4), 5)</sup>	A	<b>1 776,5</b>	1 883,8	(107,3)
Total des capitaux permanents <sup>6)</sup>	B	<b>3 261,5</b>	3 648,8	(387,3)
<b>Douze derniers mois</b> (en millions de dollars)				
Bénéfice net (perte nette)		<b>(293,7)</b>	(1 093,1)	799,4
Ajouter (déduire) :				
Charges d'intérêts et charges financières	C	<b>105,5</b>	103,9	1,6
Charge (recouvrement) d'impôt différé		<b>(93,4)</b>	(222,7)	129,3
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et désactualisation		<b>365,0</b>	472,4	(107,4)
BAIIA		<b>83,4</b>	(739,5)	822,9
Ajouter (déduire) les éléments suivants :				
Dépréciation		—	1 000,5	(1 000,5)
(Profit) perte sur la sortie de biens		<b>27,1</b>	98,1	(71,0)
Autres éléments hors trésorerie <sup>7)</sup>		<b>471,1</b>	284,3	186,8
BAIIA ajusté	D	<b>581,6</b>	643,4	(61,8)

- 1) Les calculs définis par les clauses restrictives en vigueur figurant dans le tableau ci-dessus représentent ceux qui se rapprochent le plus de la limite. Le calcul pour chaque clause restrictive de nature financière se fonde sur les définitions incluses dans les contrats. Des ajustements peuvent être apportés aux termes de ces contrats, certains ne pouvant facilement être reproduits en se reportant aux états financiers consolidés de Pengrowth.
- 2) Les porteurs de billets de premier rang non garantis ont renoncé à cette clause restrictive pour la période de présentation de l'information financière close le 31 décembre 2016. Cette clause restrictive a été supprimée définitivement de la facilité de crédit en date du 31 décembre 2016. Si les fonds en caisse de 286,7 millions de dollars avaient été portés en diminution de la dette, le ratio de la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, par rapport au total des capitaux permanents se serait établi à 50,0 % au 31 décembre 2016 et à 51,6 % au 31 décembre 2015.
- 3) Comprend la dette bancaire, le cas échéant.
- 4) Inclut la partie courante et la partie non courante, le cas échéant.
- 5) Aux fins de calcul aux termes des clauses restrictives seulement, les débetures convertibles, les lettres de crédit et les contrats de location-financement sont compris dans la dette de premier rang et dans la dette totale, compte non tenu du fonds de roulement.
- 6) Le total des capitaux permanents représente la somme de la dette de premier rang, compte non tenu du fonds de roulement, aux fins de calcul aux termes des clauses restrictives, et des capitaux propres inscrits aux bilans consolidés.
- 7) Comprend l'incidence des variations de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises, du profit (de la perte) de change latent(e) sur la dette à long terme et de tout autre ajustement effectué aux fins de calcul aux termes des clauses restrictives en vigueur.

## Évolution du total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2015 c. 31 décembre 2016
Total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement, au 31 décembre 2015 <sup>1)</sup>	1 856,5
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :	
Incidence de l'appréciation du dollar canadien sur la dette libellée en dollars américains	(46,1)
Incidence de l'appréciation du dollar canadien sur la dette libellée en livres sterling	(5,8)
Facilités de crédit remboursées en 2016	(107,7)
Débentures convertibles remboursées en 2016	(10,2)
Frais d'émission et amortissement de la prime	0,6
Total de l'augmentation (la diminution)	(169,2)
Total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement, au 31 décembre 2016 <sup>1)</sup>	1 687,3

1) Compte tenu des facilités de crédit, des parties courante et non courante des billets de premier rang non garantis et des débentures convertibles, le cas échéant. Compte non tenu des lettres de crédit et des contrats de location-financement.

Au 31 décembre 2016, le total de la dette de Pengrowth, compte non tenu du fonds de roulement, se composait de billets de premier rang non garantis libellés en devises dans une proportion de 90 %. Chaque billet à long terme est assujéti à une convention d'achat de billet. Ces billets sont assortis d'un taux d'intérêt nominal fixe et de dates d'échéance allant de 2017 à 2024.

Le total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement, au 31 décembre 2016 a baissé de 169,2 millions de dollars par rapport à celui établi au 31 décembre 2015, comme il est illustré dans le tableau précédent. Étant donné que la plus grande partie de la dette de Pengrowth est libellée en dollars américains et en livres sterling, l'appréciation du dollar canadien vers la fin de la période a fait baisser la dette de premier rang comptabilisée, compte non tenu du fonds de roulement, en comparaison de celle établie au 31 décembre 2015. Pengrowth se sert de contrats de swap pour gérer le risque de change, leur juste valeur de 5,2 millions de dollars canadiens étant comptabilisée à titre de passif net dans les bilans consolidés au 31 décembre 2016. Le tableau précédent ne tient pas compte de cette juste valeur.

Malgré l'affaiblissement des prix des marchandises d'un exercice à l'autre, les prélèvements effectués sur les facilités de crédit sont passés de 107,7 millions de dollars au 31 décembre 2015 à néant au 31 décembre 2016. Les fonds excédentaires et le produit tiré des activités de dessaisissement ont servi à rembourser le solde impayé de la facilité de crédit.

En février 2016, Pengrowth a lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat** ») de débentures convertibles d'une valeur nominale d'au plus 10 % ou 13,7 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, Pengrowth avait racheté des débentures convertibles d'un montant en principal de 10,2 millions de dollars. L'offre publique de rachat vient à échéance le 28 février 2017. Il y a lieu de se reporter à la note 8 des états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Entente de financement hors bilan**

Pengrowth n'a conclu aucune entente de financement hors bilan.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Tous les volumes, nombres de puits et montants des dépenses présentés ci-dessous reflètent la participation directe nette de Pengrowth en ce qui a trait aux biens exploités et non exploités, à moins d'indication contraire.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Forage, complétions et installations					
Lindbergh <sup>1)</sup>	12,1	4,3	6,3	21,2	87,2
Projets classiques	1,4	1,2	0,4	4,1	42,2
Total – forage, complétions et installations	13,5	5,5	6,7	25,3	129,4
Acquisitions de terrains et de données sismiques <sup>2)</sup>	0,9	(0,5)	—	(0,2)	0,6
Investissements de maintien	14,1	9,9	11,9	38,6	51,1
Investissements de mise en valeur	28,5	14,9	18,6	63,7	181,1
Autres dépenses d'investissement	(0,1)	0,4	0,5	0,7	2,7
Dépenses d'investissement	28,4	15,3	19,1	64,4	183,8

1) Exclut des intérêts comptabilisés à l'actif. Se reporter à la rubrique Charges d'intérêts et charges financières du rapport de gestion.

2) Les acquisitions de données sismiques sont présentées déduction faite des produits tirés des ventes de données sismiques.

Pengrowth a maintenu sa stratégie de reporter les dépenses d'investissement importantes au titre des activités de mise en valeur jusqu'à ce qu'une reprise soutenue des prix des marchandises soit manifeste. Les dépenses d'investissement du quatrième trimestre de 2016 se sont élevées à 28,4 millions de dollars, desquels une tranche de 13,0 millions de dollars a été consacrée à Lindbergh, servant essentiellement à l'optimisation et aux activités de maintenance de la phase 1 ainsi qu'aux travaux techniques de la phase 2. Le reste a été consacré aux activités de sécurité, de surveillance de l'intégrité et de maintenance visant les biens classiques de Pengrowth.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 se sont élevées à 64,4 millions de dollars, desquels une tranche de 23,3 millions de dollars a été consacrée à Lindbergh et le reste, à des activités de révision, de sécurité, de surveillance de l'intégrité, de maintenance et d'amélioration menées sur les biens classiques de Pengrowth.

### Zones d'intérêt

#### Lindbergh

Le projet thermique de Lindbergh, que Pengrowth exploite et détient en totalité, se situe dans la région de Cold Lake, en Alberta, et vise 42,5 parcelles de terrains. Les avantages financiers associés au projet de Lindbergh sont, entre autres, la fluidité et la qualité supérieures du bitume, lesquelles se traduisent par un rapport vapeur/pétrole efficace qui entraîne une réduction de la structure de coûts d'exploitation et des revenus nets plus élevés que ceux générés par de nombreux autres projets thermiques. L'eau utilisée dans le cadre de ce projet est traitée sur place dans une proportion de plus de 95 %. Le caractère commercial de la première phase du projet de Lindbergh a été déclaré en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 et les paires de puits du projet pilote ont été réorientées vers l'installation de la phase commerciale le 11 avril 2015. Le projet de Lindbergh devrait être réalisé par étapes, la dernière étant marquée par l'atteinte d'une production de bitume possible se situant entre 40 000 b/j et 50 000 b/j. Il est prévu que ce projet comportera une production à faible coût nécessitant de faibles investissements de maintien et des réserves de longue durée.

La demande d'autorisation aux termes de la loi *Environmental Protection and Enhancement Act* (« EPEA ») en vue de l'augmentation de la production visée par le projet Lindbergh pour atteindre 30 000 b/j a été approuvée le 30 mai 2016. L'obtention de l'approbation de l'autorisation permet à Pengrowth de maintenir sa production de la phase 1 au-dessus de la capacité nominale de 12 500 b/j et lui donne l'occasion d'engager des dépenses supplémentaires relativement à l'optimisation afin d'accroître la production pour la faire passer à 18 000 b/j. Les travaux techniques de la deuxième phase se poursuivent, ce qui, une fois terminée et mise en service, permettra à Pengrowth d'atteindre une capacité nominale totale de production de 30 000 b/j. À la fin de février 2017, Pengrowth a déposé une demande de modification de plan et de mise à jour aux termes de la loi EPEA afin d'obtenir l'autorisation d'accroître sa capacité de production de bitume maximale de la phase 2 du projet de mise en valeur pour la faire passer à 40 000 b/j. Par ailleurs, Pengrowth détient une participation directe de 50 % dans un bien de sables bitumineux de Selina situé à environ 30 km au nord-est de Lindbergh. Une demande d'autorisation aux termes de la loi EPEA a été déposée en décembre 2016 relativement à un projet portant sur une installation thermique conçue en vue d'un taux de production annuel de bitume de 12 500 b/j.

### *Actifs de pétrole et de gaz naturel exploités par des procédés classiques*

L'important portefeuille d'actifs de pétrole et de gaz naturel exploités par des procédés classiques de Pengrowth comprend de larges terrains contigus dans la zone de Greater Olds/Garrington, où sont regroupées plus de 480 parcelles brutes de terrain (221 parcelles nettes) dans lesquelles il y a possibilité d'exploiter les gisements de sables bitumineux de la formation Cardium, de la formation de Viking et du groupe de Mannville, ainsi que les gisements de la zone des carbonates du Mississippien. L'infrastructure de grande envergure existante destinée à la collecte et au traitement constitue un levier efficace à la poursuite de la mise en valeur de cette région. Par ailleurs, Pengrowth contrôle de vastes gisements de pétrole léger dans la région de Swan Hills, dans le nord de l'Alberta, lesquels donnent lieu à une production à faible ralentissement et à des entrées de fonds importantes, ainsi que des possibilités d'exploitation du gaz naturel à Montney, dans les régions de Groundbirch et de Bernadet, comportant d'excellents rendements éventuels en liquides à Bernadet, dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

Le ralentissement de la mise en valeur des actifs de pétrole et de gaz naturel exploités par des procédés classiques se poursuit, 15,4 millions de dollars ayant été investis au quatrième trimestre de 2016 dans des activités de sécurité, de maintenance et de surveillance de l'intégrité des actifs existants et dans des activités de mise en valeur de biens secondaires exploités par des partenaires.

### *Programme d'investissement de 2017*

Les 125 millions de dollars du programme d'investissement intermédiaire de 2017 de Pengrowth représentent une stratégie prudente compte tenu d'éventuels dessaisissements d'actifs et des efforts déployés par la Société, sur le plan financier, pour élargir son éventail de possibilités avant que n'échoient les titres d'emprunt qui sont censés arriver à échéance en 2017.

Pengrowth a consacré environ 80 millions de dollars du programme d'investissement intermédiaire de 2017 à des activités de mise en valeur et de maintenance effectuées à Lindbergh. Les dépenses d'investissement de Lindbergh comprennent une somme d'environ 60 millions de dollars allouée à l'optimisation de la production de la phase 1, ce qui devrait permettre l'accroissement de la production, la faisant passer à 18 000 b/j vers la fin de 2017. Le volet d'optimisation porte entre autres sur la réalisation du premier nouveau forage depuis le début de la production commerciale en avril 2015. En 2017, Pengrowth prévoit forer 7 nouvelles paires de puits et 2 puits intercalaires et développer les infrastructures des installations connexes. Les dépenses d'investissement de Lindbergh comprennent également une somme d'environ 10 millions de dollars allouée aux travaux techniques en cours et à la conception de l'expansion prévue pour la phase 2. Les 10 millions de dollars restants des dépenses d'investissement de Lindbergh iront aux activités de maintenance de la phase 1, notamment une révision des installations prévue pour le troisième trimestre de 2017.

Le programme d'investissement intermédiaire de 2017 prévoit également une somme d'environ 42 millions de dollars pour les activités de sécurité, de surveillance de l'intégrité et de maintenance menées sur les actifs des biens classiques de Pengrowth. Cette dépense d'investissement devrait servir à la maintenance des infrastructures et aux activités de surveillance de l'intégrité soutenant la continuité des activités que Pengrowth mène à l'aide des biens de son portefeuille d'actifs exploités par des procédés classiques. À ce jour, le programme de 2017 ne prévoit pas d'investissements de mise en valeur relativement au forage classique.

## RÉSERVES ET MESURES DU RENDEMENT

### Réserves – Participation de la société selon les prix prévus

Sommaire des réserves <sup>1)</sup> (en Mbep, à moins d'indication contraire)	2016	2015	2014
<b>Réserves prouvées</b>			
Nouvelles réserves + révisions pour l'exercice	60,7	(6,1)	32,9
Sorties nettes pour l'exercice	(6,1)	(25,8)	(3,2)
<b>Total des réserves prouvées à la clôture de l'exercice</b>	<b>285,8</b>	252,1	310,1
Ratio de remplacement des réserves prouvées, compte non tenu des sorties nettes	290 %	(23) %	123 %
Ratio de remplacement des réserves prouvées, compte tenu des sorties nettes	261 %	(122) %	111 %
Frais futurs de mise en valeur des réserves prouvées (en millions de dollars)	1 980	1 597	1 944
<b>Réserves prouvées et probables (P+P)</b>			
Nouvelles réserves + révisions pour l'exercice	76,2	73,6	112,4
Sorties nettes pour l'exercice	(15,9)	(35,8)	(5,6)
<b>Total des réserves prouvées et probables à la clôture de l'exercice</b>	<b>608,5</b>	569,1	557,4
Ratio de remplacement des réserves P+P, compte non tenu des sorties nettes	365 %	282 %	420 %
Ratio de remplacement des réserves P+P, compte tenu des sorties nettes	289 %	145 %	399 %
Frais futurs de mise en valeur des réserves P+P (en millions de dollars)	5 234	5 165	4 957
Total de la production (en Mbep)	20,9	26,1	26,8

1) Suivant les prix établis à la clôture de l'exercice par GLJ conformément au Règlement 51-101.

Les réserves prouvées totales et les réserves prouvées et probables totales de Pengrowth ont augmenté de 13 % et de 7 %, respectivement, en 2016 par rapport à 2015. La hausse des réserves prouvées de 60,7 Mbep et la hausse des réserves prouvées et probables de 76,2 Mbep sont attribuables principalement aux révisions effectuées par suite de l'observation du rendement au niveau des réservoirs et aux nouvelles entrées liées aux activités de forage menées sur les biens de Lindbergh non mis en valeur, ainsi qu'aux activités de mise en valeur future des biens où sont localisés des actifs exploités par des procédés non thermiques. En raison des nouvelles réserves de 2016, le ratio de remplacement des réserves afférent au total des réserves prouvées et probables a atteint 365 %, compte non tenu des sorties nettes, et 289 %, compte tenu des sorties nettes.

Des détails supplémentaires au sujet des calculs des réserves, des frais de découverte et de mise en valeur et des frais de découverte, de mise en valeur et d'acquisition de Pengrowth à la clôture de l'exercice 2016 sont présentés dans la notice annuelle, qui est déposée sur SEDAR (à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et dans le formulaire 40-F déposé sur EDGAR (à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

## Mesures du rendement

Ces mesures n'ayant pas de signification normalisée, elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés pétrolières et gazières.

	2016	2015	2014	Moyenne triennale pondérée
Frais de découverte et de mise en valeur et ratio de recyclage				
<b>Compte non tenu des sorties nettes (découverte et mise en valeur)</b>				
Compte non tenu des variations des dépenses d'investissement liées à la mise en valeur future				
Frais de découverte et de mise en valeur par bep – (P+P)	<b>0,84 \$</b>	2,47 \$	8,03 \$	4,38 \$
Ratio de recyclage <sup>1)</sup>	<b>34,4</b>	10,1	3,2	6,0
Ratio de recyclage, compte non tenu des contrats de gestion du risque marchandises <sup>1)</sup>	<b>12,4</b>	5,0	3,6	4,1
Compte tenu des variations des dépenses d'investissement liées à la mise en valeur future				
Frais de découverte et de mise en valeur par bep – (P+P)	<b>3,38 \$</b>	7,12 \$	22,33 \$	12,55 \$
Ratio de recyclage <sup>1)</sup>	<b>8,5</b>	3,5	1,1	2,1
Ratio de recyclage, compte non tenu des contrats de gestion du risque marchandises <sup>1)</sup>	<b>3,1</b>	1,7	1,3	1,4

1) Le ratio de recyclage correspond au revenu net d'exploitation par bep divisé par les frais de découverte et de mise en valeur par bep selon les réserves prouvées et probables.

Le total des frais de découverte et de mise en valeur des réserves prouvées et probables en 2016, incluant les variations des dépenses d'investissement liées à la mise en valeur future, s'est élevé à 3,38 \$ par bep, soit une baisse importante par rapport aux exercices précédents, en dépit d'une hausse nette des dépenses d'investissement liées à la mise en valeur future découlant de nouvelles réserves. Cette baisse est attribuable aux nouvelles réserves de bitume à coût relativement faible, aux nouvelles réserves situées dans la formation Montney ainsi qu'aux nouvelles réserves de gaz naturel et de liquides classiques conjuguées à la révision à la baisse des prévisions des dépenses d'investissement liées à la mise en valeur future découlant des économies de coûts réalisées en matière de forage.

Le ratio de recyclage constitue une importante mesure du rendement servant à évaluer la rentabilité des investissements et permet à Pengrowth d'établir une comparaison avec ses concurrents. Les résultats d'exploitation et le programme d'investissement de Pengrowth en 2016 ont donné lieu à un ratio de recyclage, compte non tenu des sorties nettes et compte tenu des variations des dépenses d'investissement liées à la mise en valeur future, de 8,5 selon les réserves prouvées et probables. L'amélioration du ratio de recyclage en 2016 en regard des exercices antérieurs s'explique essentiellement par la diminution des frais de découverte et de mise en valeur et par la hausse du revenu net de 2016 en comparaison de celui de 2015 et de 2014 en dépit de la baisse des prix des marchandises. La stratégie de gestion du risque marchandises de Pengrowth a conduit à cette amélioration en atténuant la baisse des prix des marchandises en 2015 et en 2016, de même que la diminution des redevances et les efforts soutenus déployés par Pengrowth pour réduire ses coûts d'exploitation.

## PRODUCTION

	Trimestres clos les				Périodes de douze mois closes les					
	31 déc. 2016	% du total	30 sept. 2016	% du total	31 déc. 2015	% du total	31 déc. 2015	% du total		
Production quotidienne										
Pétrole léger (b)	<b>10 597</b>	<b>19</b>	11 221	20	14 153	21	<b>11 736</b>	<b>21</b>	16 329	23
Pétrole lourd (b)	<b>15 209</b>	<b>28</b>	15 190	28	18 089	27	<b>15 585</b>	<b>27</b>	15 914	22
Liquides de gaz naturel (b)	<b>7 976</b>	<b>15</b>	7 139	13	8 205	12	<b>7 763</b>	<b>14</b>	8 619	12
Gaz naturel (kpi <sup>3</sup> )	<b>123 434</b>	<b>38</b>	129 520	39	164 922	40	<b>131 847</b>	<b>38</b>	183 276	43
Production totale de bep par jour	<b>54 354</b>		55 137		67 934		<b>57 058</b>		71 409	

La production quotidienne moyenne du quatrième trimestre de 2016 a diminué de 1 % par rapport à celle du troisième trimestre de 2016 à cause essentiellement des activités de surveillance de l'intégrité et des interruptions pratiquées en vue de travaux de maintenance ainsi que des baisses normales. Ces dernières ont été contrebalancées dans une large mesure par la livraison d'une cargaison de condensat du Projet énergétique extracôtier Sable (« **PEES** ») en décembre 2016.

La production quotidienne moyenne du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 a diminué de 20 % en regard de celle du quatrième trimestre de 2015 et de l'exercice 2015 en raison surtout de l'absence des volumes qui auraient été produits par les biens sortis, de baisses normales et des interruptions pratiquées en vue de travaux de maintenance. Les baisses survenues au cours de l'exercice 2016 ont été compensées en partie par la prise en compte de la production commerciale de Lindbergh pour une période de douze mois en 2016, contre neuf mois en 2015.

### ***Pétrole léger***

La production de pétrole léger a diminué de 6 % au quatrième trimestre de 2016 par rapport à celle du troisième trimestre de 2016 par suite, essentiellement, des activités de maintenance visant à préserver l'intégrité effectuées à Judy Creek et des baisses normales. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par l'accroissement de la production à Carson Creek par suite des activités de révision menées au cours du troisième trimestre de 2016.

Au cours du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016, la production de pétrole léger a diminué de 25 % et de 28 %, respectivement, en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'exercice 2015 en raison essentiellement des activités de surveillance de l'intégrité et de maintenance prévues, des baisses normales ainsi que des activités de révision menées à Judy Creek et des sorties de biens.

### ***Pétrole lourd***

La production de pétrole lourd au quatrième trimestre de 2016 était pratiquement identique à celle du troisième trimestre de 2016.

La production de pétrole lourd au quatrième trimestre de 2016 et pour l'exercice 2016 a reculé de 16 % et de 2 %, respectivement, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'exercice 2015, en raison surtout de sorties de biens. L'incidence de ces sorties sur l'ensemble de l'exercice a été annulée dans une large mesure par la prise en compte de la production commerciale de Lindbergh pour une période de douze mois en 2016, contre neuf mois en 2015.

### ***LGN***

La production de LGN du quatrième trimestre de 2016 a augmenté de 12 % par rapport à celle du troisième trimestre de 2016, en raison surtout de la livraison d'une cargaison de condensat du PEES en décembre 2016.

La production de LGN au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2016 a diminué de 3 % et de 10 %, respectivement, en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'exercice 2015 en raison surtout de l'incidence des activités de réparation et de maintenance prévues et des baisses normales.

### ***Gaz naturel***

La production de gaz naturel du quatrième trimestre de 2016 a diminué de 5 % en regard de celle du troisième trimestre de 2016 du fait, essentiellement, des baisses normales, lesquelles ont été atténuées par une reprise de la production à la suite d'une interruption prévue pour l'exécution de travaux de maintenance pratiquée dans le cadre du PEES et des activités de révision effectuées à Carson Creek au cours du troisième trimestre de 2016.

Au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2016, la production de gaz naturel a diminué de 25 % et de 28 %, respectivement, en comparaison de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent et de l'exercice 2015, du fait essentiellement des sorties de biens et des baisses normales ainsi que des interruptions pratiquées en vue de mener des activités de révision et de maintenance. Au cours de l'exercice 2016, une production non rentable d'environ 1 000 bep/j de gaz naturel demeurait en suspens.

## PRIX DES MARCHANDISES

### Prix du pétrole et des liquides, excluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises

(en dollars américains par baril)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc.	30 sept.	31 déc.	31 déc.	31 déc.
	2016	2016	2015	2016	2015
Cours de change moyen (1 \$ CA = \$ US)	0,75	0,77	0,75	0,75	0,78
<b>Prix de référence moyens</b>					
Pétrole WTI	49,33	44,94	42,17	43,37	48,76
Écart entre les prix du pétrole WCS et les prix du pétrole WTI	(14,33)	(13,49)	(14,48)	(13,84)	(13,51)
Pétrole lourd WCS	35,00	31,45	27,69	29,53	35,25

(en dollars canadiens par baril)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc.	30 sept.	31 déc.	31 déc.	31 déc.
	2016	2016	2015	2016	2015
<b>Prix de référence moyens</b>					
Pétrole WTI	65,78	58,65	56,21	57,32	62,11
Pétrole léger au pair à Edmonton	61,62	54,80	52,93	53,05	57,20
Pétrole lourd WCS	46,67	41,04	36,86	38,96	44,79
<b>Écarts par rapport au prix du pétrole WTI</b>					
Prix du pétrole au pair à Edmonton	(4,16)	(3,85)	(3,28)	(4,27)	(4,91)
Prix du pétrole lourd WCS	(19,11)	(17,61)	(19,35)	(18,36)	(17,32)
<b>Prix de vente moyens</b>					
Pétrole léger	59,59	52,50	49,00	50,24	54,06
Pétrole lourd	37,88	34,13	28,72	30,19	37,75
Liquides de gaz naturel	30,80	21,62	21,86	22,60	24,29

Le redressement des marchés de l'énergie s'est poursuivi au cours du quatrième trimestre de 2016, le prix du pétrole brut WTI exprimé en dollars américains ayant progressé par rapport à celui du troisième trimestre. Le prix moyen du WTI, qui s'est établi à 49,33 \$ US le baril au cours du quatrième trimestre de 2016, s'inscrivait en hausse de 10 % par rapport au troisième trimestre de 2016 et de 17 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Pour l'exercice 2016, le prix moyen du pétrole brut WTI exprimé en dollars américains a fléchi de 11 % par rapport à celui de l'exercice 2015, traduisant ainsi le recul des prix constaté au début de 2016.

En ce qui a trait aux producteurs canadiens, les cours de change, les écarts en matière d'emplacement et de qualité ainsi que les goulots d'étranglement sur le réseau de transport constituent tous des facteurs qui influent sur les prix du pétrole brut canadien obtenus. Les fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain influent sur les prix convertis en dollars canadiens que les sociétés canadiennes réalisent. Les écarts en matière de qualité et les goulots d'étranglement sur le réseau de transport sont à l'origine des écarts de prix du pétrole léger et du pétrole lourd par rapport au prix de référence du pétrole WTI exprimé en dollars américains et forcent les producteurs canadiens à vendre leur produit à prix réduit. Si l'on tient compte des fluctuations des prix de référence sous-jacents et du dollar canadien en regard du dollar américain, les prix du pétrole brut léger et du pétrole brut lourd convertis en dollars canadiens ont évolué au même rythme que les écarts de prix et les prix de référence qui les sous-tendent.

L'écart des prix du pétrole léger du quatrième trimestre de 2016 s'est accru de 8 % et de 27 % en regard de celui du troisième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015, respectivement. L'écart des prix du pétrole léger pour l'exercice 2016 a rétréci de 13 % en regard de celui de l'exercice précédent en raison des données fondamentales en matière d'offre et de demande. L'écart des prix du pétrole lourd du quatrième trimestre de 2016 s'est creusé de 9 % par rapport à celui du troisième trimestre de 2016, alors que l'écart des prix du pétrole lourd pour l'exercice 2016 s'est accru de 6 % par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui correspond aux variations saisonnières de la demande.

Les prix de vente moyens du pétrole léger et du pétrole lourd de Pengrowth au quatrième trimestre de 2016 ont grimpé de 14 % et de 11 %, respectivement, par rapport à ceux du troisième trimestre de 2016, ainsi que de 22 % et de 32 %, respectivement, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2015. Ces variations cadrent avec la montée des prix de référence observée tout au long de l'exercice à l'étude.

Les prix de vente moyens du pétrole léger et du pétrole lourd de l'exercice 2016 ont baissé de 7 % et de 20 %, respectivement, en regard de ceux de 2015. Le fléchissement des prix de référence, contrebalancé dans une certaine mesure par l'amenuisement de l'écart des prix du pétrole léger, constitue le principal facteur ayant influé sur le repli des prix de vente moyens pour le pétrole léger. En ce qui concerne le pétrole lourd, l'effondrement des prix de référence et l'élargissement de l'écart de prix du pétrole lourd sont à l'origine de cette situation.

Les ventes de liquides de gaz naturel (« LGN ») portent principalement sur le propane, le butane, le pentane et les condensats. Les prix des LGN réalisés au quatrième trimestre de 2016 ont grimpé de 42 % et de 41 % par rapport à ceux du troisième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015, respectivement. La remontée des prix de vente moyens des LGN au quatrième trimestre de 2016 est attribuable principalement à la livraison d'une cargaison de condensat du PEES et à l'amélioration des prix du propane, du butane et du pentane. Les prix de vente moyens des LGN de l'exercice 2016 sont tributaires de la hausse des prix de référence survenue au quatrième trimestre considéré, mais ils ont été touchés également par l'offre excédentaire de produits du début de l'exercice 2016 et, par conséquent, ils ont baissé de 7 % en comparaison de ceux de 2015.

### **Prix du gaz naturel, excluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises**

(en dollars canadiens)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
<b>Prix de référence moyens</b>					
Gaz NYMEX (par MBtu)	4,24	3,64	2,98	3,38	3,35
Prix mensuel du gaz AECO (par MBtu)	2,81	2,20	2,65	2,09	2,77
<b>Écart par rapport au prix NYMEX</b>					
Écart AECO (par MBtu)	(1,43)	(1,44)	(0,33)	(1,29)	(0,58)
<b>Prix de vente moyen</b>					
Gaz naturel (par kpi <sup>3</sup> ) <sup>1)</sup>	3,03	2,37	2,50	2,25	3,00

1) Les prix de vente moyens sont exprimés en kpi<sup>3</sup> afin de tenir compte de la norme de présentation de l'information relative aux volumes de production de gaz naturel de Pengrowth.

Le prix du gaz naturel sur le NYMEX exprimé en dollars américains a poursuivi sa remontée au cours du quatrième trimestre de 2016 étant donné qu'une saison estivale particulièrement chaude a agi sur l'offre et la demande aux États-Unis. Le prix moyen du gaz naturel sur le NYMEX pour le quatrième trimestre de 2016 s'est établi à 4,24 \$ CA le MBtu, ce qui correspond à une hausse de 16 % par rapport à celui du troisième trimestre de 2016. Les prix du gaz naturel sur le NYMEX du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 42 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent alors que les prix du gaz naturel sur le NYMEX de l'exercice 2016 sont restés pratiquement inchangés par rapport à ceux de 2015.

De même, les prix du gaz naturel Western Canadian ont augmenté au cours du quatrième trimestre de 2016. Le prix mensuel moyen du gaz naturel AECO pour le trimestre considéré s'est établi à 2,81 \$ CA le MBtu, soit en hausse de 28 % et de 6 % par rapport aux prix du troisième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015, respectivement. L'accroissement de la demande et la diminution de l'offre à l'échelle du continent sont les principaux facteurs qui ont contribué à cette remontée des prix. Toutefois, les prix AECO du premier semestre de 2016 ont subi une pression à la baisse, ce qui a eu un effet négatif sur les prix AECO de l'exercice, lesquels ont baissé de 25 % en regard de ceux de 2015. Les écarts de prix AECO se sont accrus au cours du deuxième semestre de 2016, ce qui a compensé la hausse de certains prix qu'a connu le reste de l'Amérique du Nord. La réduction importante des prix du gaz naturel Western Canadian comparativement à ceux du gaz naturel américain s'explique par les problèmes au chapitre du transport, par la capacité réduite de transport des principaux centres de production en Colombie-Britannique et par l'atteinte d'un niveau historique en ce qui a trait aux stocks.

Le prix réalisé par la Société relativement à la production de gaz naturel dans l'Ouest canadien est déterminé essentiellement en fonction du prix de référence du gaz naturel AECO et des données fondamentales au Canada. Par ailleurs, Pengrowth vend son gaz naturel à plusieurs points de vente en plus de le vendre au prix mensuel du gaz naturel AECO. Il en résulte parfois un écart marqué entre le prix réalisé par Pengrowth pour le gaz naturel et les prix de référence pour une période donnée.

Le prix de vente moyen du gaz naturel de Pengrowth pour le quatrième trimestre de 2016, avant les incidences des activités de gestion du risque marchandises, s'est accru de 28 % en comparaison de celui du troisième trimestre de 2016 et de 21 % en comparaison de celui du quatrième trimestre de 2015, par suite de l'amélioration des prix de référence. Les prix de vente moyens pour le gaz naturel de l'exercice 2016 ont diminué de 25 % par rapport à ceux de 2015 à cause principalement de l'affaiblissement des prix de référence du gaz naturel et de l'élargissement de l'écart des prix AECO comparativement aux prix sur le NYMEX au deuxième semestre de 2016.

### **Total du prix de vente moyen**

(en dollars par bep)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Prix de vente moyen	<b>33,62</b>	28,45	26,56	<b>26,86</b>	31,41
Autres revenus de production, y compris le soufre	<b>0,22</b>	0,25	0,50	<b>0,25</b>	0,47
Total du prix de vente du pétrole et du gaz naturel	<b>33,84</b>	28,70	27,06	<b>27,11</b>	31,88
Profit (perte) réalisé(e) sur les contrats de gestion du risque marchandises <sup>1), 2)</sup>	<b>15,44</b>	20,58	15,63	<b>18,47</b>	12,55
Total du prix de vente du pétrole et du gaz naturel, incluant les montants réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises	<b>49,28</b>	49,28	42,69	<b>45,58</b>	44,43

1) Les chiffres du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 incluent un profit de 7,12 \$/bep et de 3,70 \$/bep, respectivement, qui se rapporte au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

2) Les chiffres du troisième trimestre de 2016 incluent un profit de 8,20 \$/bep se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

Au quatrième trimestre de 2016, le prix de vente moyen de 33,62 \$ par bep réalisé par Pengrowth, avant les incidences des activités de gestion du risque marchandises, a augmenté de 18 % par rapport à celui du troisième trimestre de 2016 et de 27 % par rapport à celui du quatrième trimestre de 2015, ce qui reflète la hausse des prix de référence du pétrole brut et du gaz naturel. Pour l'exercice de 2016, le prix de vente moyen de 26,86 \$ par bep réalisé, avant les incidences des activités de gestion du risque marchandises, a baissé de 14 % par rapport à celui de l'exercice précédent, étant donné que l'effet de la baisse des prix de référence, lesquels ont atteint leur niveau le plus bas au premier trimestre de 2016, a été plus important que l'effet de la montée des prix survenue au cours du deuxième semestre de 2016.

## Profits (pertes) réalisé(e)s sur les contrats de gestion du risque marchandises

(en millions de dollars, sauf les montants unitaires)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Profit (perte) sur les contrats de gestion du risque lié au prix du pétrole <sup>1), 2)</sup>	47,3	75,8	88,2	289,2	294,4
\$/b <sup>1), 2), 3)</sup>	19,92	31,20	29,73	28,92	25,02
Profit (perte) sur les contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel <sup>4), 5)</sup>	29,9	28,6	9,5	96,5	32,6
\$/kpi <sup>3 4), 5)</sup>	2,63	2,40	0,63	2,00	0,49
Total du profit (de la perte) réalisé(e) sur les contrats de gestion du risque marchandises <sup>6), 7)</sup>	77,2	104,4	97,7	385,7	327,0
\$/bep <sup>6), 7)</sup>	15,44	20,58	15,63	18,47	12,55
(en millions de dollars)					
Profit découlant du règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises	35,6	41,6	—	77,2	—
Profit découlant du règlement à l'échéance de contrats de gestion du risque marchandises	41,6	62,8	97,7	308,5	327,0
Total du profit (de la perte) réalisé(e) sur les contrats de gestion du risque marchandises	77,2	104,4	97,7	385,7	327,0

- 1) Les chiffres du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 incluent un profit de 11,5 millions de dollars, ou de 4,84 \$/b, et de 35,8 millions de dollars, ou de 3,58 \$/b, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque lié au prix du pétrole.
- 2) Les chiffres du troisième trimestre de 2016 incluent un profit de 24,3 millions de dollars, ou de 10,00 \$/b, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque lié au prix du pétrole.
- 3) Comprend le pétrole léger et le pétrole lourd.
- 4) Les chiffres du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 incluent un profit de 24,1 millions de dollars, ou de 2,12 \$/kpi<sup>3</sup>, et de 41,4 millions de dollars, ou de 0,86 \$/kpi<sup>3</sup>, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel.
- 5) Les chiffres du troisième trimestre de 2016 incluent un profit de 17,3 millions de dollars, ou de 1,45 \$/kpi<sup>3</sup>, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel.
- 6) Les chiffres du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 incluent un profit de 35,6 millions de dollars, ou de 7,12 \$/bep, et de 77,2 millions de dollars, ou de 3,70 \$/bep, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.
- 7) Les chiffres du troisième trimestre de 2016 incluent un profit de 41,6 millions de dollars, ou de 8,20 \$/bep, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

La stratégie dynamique de gestion du risque marchandises de Pengrowth fait surtout appel à des contrats de swap de prix à terme pour gérer le risque auquel l'exposent les fluctuations des prix des marchandises et pour assurer des flux de trésorerie stables et prévisibles. La direction et le conseil d'administration effectuent régulièrement des suivis de l'évolution du contexte commercial afin de s'assurer que la stratégie dynamique de gestion des risques est appropriée et alignée sur les objectifs stratégiques à long terme de la Société. Outre les contrats de swap de prix à terme, Pengrowth gère une partie de son exposition au risque lié aux écarts de prix du pétrole canadien en utilisant des contrats avec livraison physique et des contrats de swap de devises.

Les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises varient d'une période à l'autre en fonction des volumes faisant l'objet de contrats de gestion du risque, des prix fixes prévus à ces contrats et des prix de référence des marchandises faisant l'objet des contrats de gestion du risque. Des pertes sont réalisées lorsque les prix moyens fixes prévus selon les contrats de gestion du risque sont inférieurs aux prix de référence, tandis que des profits réalisés sont comptabilisés lorsque les prix moyens fixes prévus selon les contrats de gestion du risque sont supérieurs aux prix de référence au moment du règlement. Les profits et les pertes réalisés ont un effet direct sur les flux de trésorerie de la période considérée.

Au cours du troisième trimestre de 2016, Pengrowth a réglé par anticipation ses contrats de gestion du risque marchandises de 2018 et de 2019, ce qui a donné lieu à un produit de 41,6 millions de dollars. Au cours du quatrième trimestre de 2016, Pengrowth a réglé par anticipation une partie de ses contrats de gestion du risque marchandises de 2017, ce qui a donné lieu à un produit de 35,6 millions de dollars.

Pengrowth a réalisé un profit de 77,2 millions de dollars, soit 15,44 \$ par bep, sur les contrats de gestion du risque marchandises au cours du quatrième trimestre de 2016, en comparaison d'un profit de 104,4 millions de dollars, soit 20,58 \$ par bep, réalisé au troisième trimestre de 2016, ce qui comprend les profits découlant du règlement par anticipation de contrats de gestion du risque.

Les profits réalisés sur les contrats de gestion du risque au cours du quatrième trimestre de 2016 ont diminué de 20,5 millions de dollars en comparaison de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la montée des prix de référence, ce qui a été contré en grande partie par le profit de 35,6 millions de dollars découlant du règlement par anticipation de contrats de gestion du risque effectué au cours du quatrième trimestre de 2016.

Les profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises au cours de l'exercice 2016 ont augmenté de 58,7 millions de dollars en comparaison de l'exercice 2015, ce qui s'explique essentiellement par le profit de 77,2 millions de dollars découlant du règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises effectué en 2016, auquel s'ajoute l'incidence du repli des prix de référence d'un exercice à l'autre, facteurs qui ont été annulés en partie par la baisse en 2016 par rapport à 2015, des volumes et des prix prévus aux termes des contrats de gestion du risque.

### **Variations de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises**

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Juste valeur des actifs (passifs) attribuables aux contrats de gestion du risque marchandises à la clôture de la période	(54,0)	51,1	370,5	(54,0)	370,5
Moins la juste valeur des actifs (passifs) attribuables aux contrats de gestion du risque marchandises à l'ouverture de la période	51,1	136,0	335,2	370,5	421,1
Augmentation (diminution) de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises pour la période	(105,1)	(84,9)	35,3	(424,5)	(50,6)

Les variations de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises fluctuent d'une période à l'autre en fonction des volumes faisant l'objet de contrats de gestion du risque, des règlements réels des contrats de gestion du risque au cours de la période, des prix fixes prévus à ces contrats et de la courbe des prix à terme des marchandises faisant l'objet de ces contrats à la clôture de la période. Lorsque la courbe des prix à terme se déplace au-dessus du prix fixe, l'ampleur de la variation étant proportionnelle au mouvement de cette courbe, la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises diminue. En revanche, la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises augmente lorsque la courbe des prix à terme se déplace au-dessous du prix fixe, l'ampleur de la variation étant proportionnelle au mouvement de cette courbe. Les variations de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises sont tributaires des variations des volumes faisant l'objet de contrats de gestion du risque au cours de la période. Les variations de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net et n'influent pas sur les flux de trésorerie de la période considérée.

Pengrowth a inscrit une diminution de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises de 105,1 millions de dollars au 31 décembre 2016 du fait que la juste valeur des actifs attribuables aux contrats de gestion du risque marchandises de 51,1 millions de dollars au 30 septembre 2016 a diminué au point de se transformer en un passif de 54,0 millions de dollars au 31 décembre 2016. Cette situation est principalement attribuable aux règlements réels de contrats de 77,2 millions de dollars comptabilisé au quatrième trimestre de 2016, ce qui inclut un montant de 35,6 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises, et au mouvement ascendant de la courbe des prix à terme par rapport au 30 septembre 2016.

Pengrowth a inscrit une diminution de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises de 424,5 millions de dollars pour l'exercice 2016 par rapport au 31 décembre 2015, du fait que la juste valeur des actifs attribuables aux contrats de gestion du risque marchandises de 370,5 millions de dollars a diminué au point de se transformer en un passif de 54,0 millions de dollars au 31 décembre 2016. Cette situation est principalement attribuable à la réalisation d'un produit de 385,7 millions de dollars au titre des règlements de contrats en 2016, ce qui inclut un profit de 77,2 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises, et au mouvement ascendant de la courbe des prix à terme par rapport à l'exercice précédent.

## Contrats à terme – Contrats de gestion du risque marchandises

Pengrowth gère son exposition au risque lié aux fluctuations des prix des marchandises au moyen principalement de contrats de swap de pétrole brut et de gaz naturel. De plus, les contrats financiers et les contrats avec livraison physique servent parfois à gérer le risque lié aux écarts de prix. Les contrats en vigueur au 31 décembre 2016 figurent dans le tableau suivant :

### Contrats de swap de pétrole brut

Contrats de swaps financiers				
Point de référence	Échéance	Volume (b/j)	% du total de la production de pétrole prévue pour 2017 <sup>1)</sup>	Prix par baril (\$ CA) <sup>2)</sup>
WTI	2017	15 000	58 %	65,59

### Écarts de prix du pétrole brut

Contrats avec livraison physique				
Point de référence	Échéance	Volume (b/j)	% du total de la production de pétrole prévue pour 2017 <sup>1)</sup>	Prix par baril (\$ US)
Western Canada Select	2017	12 000	47 %	Prix WTI moins 15,40 \$
Western Canada Select	2017	5 000	19 %	Prix WTI moins prix du WCS compris entre 15,60 \$ et 18,35 \$ <sup>3)</sup>
Western Canada Select	2018	12 000	47 %	Prix WTI moins 16,95 \$
Western Canada Select	2018	5 000	19 %	Prix WTI moins prix du WCS compris entre 16,50 \$ et 19,25 \$ <sup>3)</sup>
Western Canada Select	2019	2 500	10 %	Prix WTI moins 17,95 \$
Western Canada Select	2019	5 000	19 %	Prix WTI moins prix du WCS compris entre 17,70 \$ et 20,45 \$ <sup>3)</sup>

### Contrats de swap de gaz naturel

Contrats de swaps financiers				
Point de référence	Échéance	Volume (MBtu/j)	% du total de la production de gaz naturel prévue pour 2017	Prix par MBtu (\$ CA)
AECO	2017	4 739	4 %	3,46

1) Comprend le pétrole brut léger et le pétrole brut lourd.

2) Les contrats sur le WTI en dollars américains ont été convertis selon le taux de change en vigueur à la clôture de la période.

3) Inclut les frais de protection répartis en vue du maintien des débits des pipelines dans le cas où l'exploitation des principales canalisations dépasserait la capacité prévue.

Compte tenu de la faiblesse des prix des marchandises et du niveau d'endettement de Pengrowth, le conseil d'administration a approuvé, le 18 septembre 2015, une mesure ponctuelle qui lui permettrait d'inclure jusqu'à 90 % de la production estimée dans des contrats de gestion du risque, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018, après quoi il est prévu que le plafond sera ramené aux pourcentages précédents suivants : 65 % pour une période continue de 1 à 24 mois, 30 % pour une période continue de 25 à 36 mois et 25 % pour une période continue de 37 à 60 mois.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique Contrats liés au prix des marchandises de la note 17 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Sensibilité aux fluctuations du prix des marchandises des contrats financiers de gestion du risque en vigueur au 31 décembre 2016

(en millions de dollars)

Contrats de swap de pétrole	Hausse des prix futurs du pétrole de 1 \$ CA le baril	Baisse des prix futurs du pétrole de 1 \$ CA le baril
Augmentation (diminution) de la juste valeur des contrats de gestion du risque lié au prix du pétrole	(5,5) \$	5,5 \$
Contrats de swap de gaz naturel	Hausse des prix futurs du gaz naturel de 0,25 \$ CA le MBtu	Baisse des prix futurs du gaz naturel de 0,25 \$ CA le MBtu
Augmentation (diminution) de la juste valeur des contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	(0,4) \$	0,4 \$

Les variations de la juste valeur des contrats à terme de gestion du risque ont une incidence directe sur le bénéfice net (la perte nette) présenté(e), en se répercutant sur les montants latents comptabilisés dans les états consolidés du résultat net pour la période. L'incidence sur les flux de trésorerie sera constatée séparément au règlement des contrats de gestion du risque seulement et pourrait différer de façon importante du montant latent qui a été comptabilisé, selon le calendrier et les prix en vigueur au moment du règlement du contrat.

Si chaque contrat de gestion du risque marchandises avait été réglé au 31 décembre 2016, les produits et les flux de trésorerie auraient été inférieurs de 54,0 millions de dollars à ceux qui auraient été enregistrés si les contrats de gestion du risque n'avaient pas été conclus, selon la juste valeur estimée des contrats de gestion du risque à la clôture de la période. Le montant de 54,0 millions de dollars correspond à des passifs attribuables aux contrats de gestion du risque qui viennent à échéance à moins de un an.

Pengrowth n'ayant désigné aucun contrat de gestion du risque marchandises en vigueur à titre de couverture à des fins comptables, elle comptabilise ces contrats aux bilans consolidés à leur juste valeur et constate les variations de leur juste valeur dans les états consolidés du résultat net. Le bénéfice net (la perte nette) continuera d'afficher une certaine volatilité, dans la mesure où la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises fluctue, mais ces montants hors trésorerie n'ont pas d'incidence sur les flux de trésorerie de Pengrowth avant d'être réalisés.

Les profits (pertes) réalisé(e)s sur les contrats de gestion du risque marchandises lié au prix du pétrole brut et du gaz naturel sont comptabilisés séparément dans les états consolidés du résultat net et ont une incidence sur les flux de trésorerie à ce moment-là. Les profits (pertes) réalisé(e)s sur les contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité sont comptabilisés dans les charges d'exploitation et les résultats latents sont comptabilisés dans les autres (produits) charges, le cas échéant.

## VENTES DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL, EXCLUANT LES PROFITS ET LES PERTES RÉALISÉS SUR LES CONTRATS DE GESTION DU RISQUE MARCHANDISES

### Analyse de l'apport des ventes de pétrole et de gaz naturel

Le tableau qui suit présente l'apport de chaque catégorie de produits au total des produits tirés des ventes de pétrole et de gaz naturel.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les						Périodes de douze mois closes les			
	31 déc. 2016	% du total	30 sept. 2016	% du total	31 déc. 2015	% du total	31 déc. 2016	% du total	31 déc. 2015	% du total
Pétrole léger	58,1	34	54,2	37	63,8	38	215,8	38	322,2	39
Pétrole lourd	53,0	31	47,7	33	47,8	28	172,2	31	219,3	27
Liquides de gaz naturel	22,6	14	14,2	10	16,5	10	64,2	11	76,4	9
Gaz naturel	34,4	20	28,2	19	37,9	22	108,7	19	200,7	24
Autres produits, incluant le soufre	1,1	1	1,3	1	3,1	2	5,3	1	12,2	1
Total des ventes de pétrole et de gaz naturel <sup>1)</sup>	169,2		145,6		169,1		566,2		830,8	

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

### Analyse des prix et des volumes

#### Comparaison des trimestres clos le 31 décembre 2016 et le 30 septembre 2016

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des variations des prix et des volumes sur les composantes des ventes de pétrole et de gaz naturel.

(en millions de dollars)	Pétrole léger	Pétrole lourd	LGN	Gaz naturel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Trimestre clos le 30 septembre 2016 <sup>1)</sup>	54,2	47,7	14,2	28,2	1,3	145,6
Incidence des variations des prix des produits et des écarts	6,9	5,2	6,7	7,5	—	26,3
Incidence des variations des volumes de ventes	(3,0)	0,1	1,7	(1,3)	—	(2,5)
Autres	—	—	—	—	(0,2)	(0,2)
Trimestre clos le 31 décembre 2016 <sup>1)</sup>	58,1	53,0	22,6	34,4	1,1	169,2

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

2) Ventes de soufre principalement.

Les ventes de pétrole léger ont augmenté de 7 % au quatrième trimestre de 2016 par rapport au troisième trimestre de 2016 en raison d'une hausse de 12 % des prix de référence du pétrole léger au pair à Edmonton, laquelle a été atténuée par le fléchissement des volumes de vente de pétrole léger. Les ventes de pétrole lourd ont augmenté de 11 % au cours du quatrième trimestre de 2016 par suite essentiellement d'un bond de 14 % du prix de référence du pétrole lourd WCS au cours du trimestre considéré. Les ventes de LGN se sont accrues de 59 % par rapport à celles du troisième trimestre de 2016 du fait surtout de la livraison d'une cargaison de condensat du PEES en décembre 2016 et de la hausse des prix des LGN. Les ventes de gaz naturel ont augmenté de 22 % comparativement à celles du troisième trimestre de 2016 en raison de la hausse des prix de référence du gaz naturel.

### Comparaison des trimestres clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des variations des prix et des volumes sur les composantes des ventes de pétrole et de gaz naturel.

(en millions de dollars)	Pétrole léger	Pétrole lourd	LGN	Gaz naturel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Trimestre clos le 31 décembre 2015 <sup>1)</sup>	<b>63,8</b>	<b>47,8</b>	<b>16,5</b>	<b>37,9</b>	<b>3,1</b>	<b>169,1</b>
Incidence des variations des prix des produits et des écarts	10,3	12,8	6,6	6,0	—	35,7
Incidence des variations des volumes de ventes	(16,0)	(7,6)	(0,5)	(9,5)	—	(33,6)
Autres	—	—	—	—	(2,0)	(2,0)
Trimestre clos le 31 décembre 2016 <sup>1)</sup>	<b>58,1</b>	<b>53,0</b>	<b>22,6</b>	<b>34,4</b>	<b>1,1</b>	<b>169,2</b>

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

2) Ventes de soufre principalement.

Les ventes de pétrole léger ont reculé de 9 % au cours du quatrième trimestre de 2016 par rapport au trimestre correspondant de 2015 par suite essentiellement d'une diminution des volumes de ventes de pétrole léger, laquelle a été contrebalancée en partie par une hausse de 16 % des prix de référence du pétrole léger au pair à Edmonton. Les ventes de pétrole lourd du quatrième trimestre de 2016 ont progressé de 11 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent par suite d'une hausse de 27 % des prix de référence du pétrole lourd WCS, laquelle a été atténuée par l'amenuisement des volumes de ventes de pétrole lourd. Les ventes de LGN ont augmenté de 37 % en comparaison de celles du quatrième trimestre de 2015 en raison principalement de la montée des prix de référence. Les ventes de gaz naturel ont diminué de 9 % en raison de l'amenuisement des volumes de ventes de gaz naturel, ce qui a été contré en majeure partie par une hausse des prix de référence du gaz naturel.

### Comparaison des périodes de douze mois closes le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des variations des prix et des volumes sur les composantes des ventes de pétrole et de gaz naturel.

(en millions de dollars)	Pétrole léger	Pétrole lourd	LGN	Gaz naturel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Période de douze mois close le 31 décembre 2015 <sup>1)</sup>	<b>322,2</b>	<b>219,3</b>	<b>76,4</b>	<b>200,7</b>	<b>12,2</b>	<b>830,8</b>
Incidence des variations des prix des produits et des écarts	(16,4)	(43,2)	(4,8)	(36,1)	—	(100,5)
Incidence des variations des volumes de ventes	(90,0)	(3,9)	(7,4)	(55,9)	—	(157,2)
Autres	—	—	—	—	(6,9)	(6,9)
Période de douze mois close le 31 décembre 2016 <sup>1)</sup>	<b>215,8</b>	<b>172,2</b>	<b>64,2</b>	<b>108,7</b>	<b>5,3</b>	<b>566,2</b>

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

2) Ventes de soufre principalement.

Les ventes de pétrole léger ont reculé de 33 % au cours de l'exercice 2016 par rapport à l'exercice 2015 du fait d'une diminution des volumes de ventes de pétrole léger ainsi que d'une baisse de 7 % des prix de référence du pétrole léger au pair à Edmonton. Les ventes de pétrole lourd ont fléchi de 21 % en raison surtout de la baisse de 13 % des prix de référence du pétrole lourd WCS. Les ventes de LGN ont reculé de 16 %, à cause de l'effet de l'amenuisement des volumes de vente et de la chute des prix des marchandises. Les ventes de gaz naturel ont diminué de 46 % en raison de l'amenuisement des volumes de ventes de gaz naturel et de la baisse des prix de référence du gaz naturel.

## REDEVANCES

(en millions de dollars, sauf les montants par bep et les pourcentages)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Redevances	14,1	10,0	19,1	40,0	89,5
\$/bep	2,82	1,97	3,06	1,91	3,43
Redevances en pourcentage des ventes de pétrole et de gaz naturel (%) <sup>1)</sup>	8,3	6,9	11,3	7,1	10,8

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

Les redevances se composent des redevances à la Couronne, des redevances de propriétaire franc, des redevances dérogatoires et des redevances minières. Les redevances de la phase 1 de Lindbergh sont également prises en compte depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, date à laquelle le caractère commercial de la phase 1 a été déclaré.

Le taux de redevances du quatrième trimestre de 2016, exprimé en pourcentage des ventes, s'est établi à 8,3 %, en hausse par rapport à 6,9 % au troisième trimestre de 2016, en raison surtout d'une hausse des prix des marchandises au cours du quatrième trimestre et d'une hausse des redevances afférentes au PEES par suite de la livraison d'une cargaison de condensat en décembre 2016.

Le taux de redevances du quatrième trimestre de 2016, exprimé en pourcentage des ventes, s'est établi à 8,3 %, en baisse par rapport à 11,3 % au quatrième trimestre de 2015, en raison surtout d'une modification de la composition des produits découlant de la sortie de biens et des baisses, à laquelle s'ajoutent les ajustements apportés à des périodes antérieures.

Le taux de redevances de l'exercice 2016, exprimé en pourcentage des ventes, s'est établi à 7,1 %, en baisse par rapport à 10,8 % en 2015, en raison du repli des prix de référence du pétrole au pair et du gaz naturel en 2016 prescrit par l'Alberta Energy Regulator, ces prix servant à déterminer les volumes assujettis aux redevances de la Couronne. La prise en compte des redevances à verser pour la phase 1 de Lindbergh à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, laquelle a été atténuée par la diminution des déductions relatives aux coûts du gaz naturel comptabilisées en 2016, a également contribué au repli du taux de redevances d'un exercice à l'autre.

## CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Charges d'exploitation	70,0	68,6	81,4	275,4	372,1
\$/bep	14,00	13,52	13,02	13,19	14,28

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 1,4 million de dollars, ou de 2 %, en comparaison de celles du troisième trimestre de 2016, en raison de l'accroissement des activités de réparation et de maintenance des puits, ce qui a été annulé en partie par l'absence des coûts associés aux activités de révision menées à Carson Creek qui avaient été comptabilisés au troisième trimestre. Au cours du quatrième trimestre de 2016, la hausse de ces coûts a donné lieu à une augmentation des charges d'exploitation de 0,48 \$ par bep par rapport à celles du troisième trimestre de 2016.

Pour le quatrième trimestre de 2016 et pour l'exercice 2016, les charges d'exploitation ont diminué de 11,4 millions de dollars, ou de 14 %, et de 96,7 millions de dollars, ou de 26 %, respectivement, en regard du trimestre correspondant de 2015 et de l'exercice 2015, du fait de l'absence des charges liées aux biens sortis et d'une diminution du coût des services publics conjuguées à la baisse au niveau des activités et des tarifs pratiqués par des tiers prestataires de services. Ces baisses ont été neutralisées en partie par le fait que pour l'exercice 2016, des charges d'exploitation relativement à la phase 1 de Lindbergh ont été comptabilisées pour une période de douze mois alors que seules des charges pour une période de neuf mois avaient été comptabilisées en 2015, étant donné que le caractère commercial de la phase 1 du projet de Lindbergh a été déclaré en date du 1<sup>er</sup> avril 2015. Sur une base unitaire, les charges d'exploitation du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 0,98 \$ par bep par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent du fait que la baisse des coûts a été plus que contrebalancée par l'amenuisement des volumes de production. Sur une base unitaire, les charges d'exploitation de l'exercice 2016 ont diminué de 1,09 \$ par bep en raison de la baisse des coûts et de la prise en compte des charges d'exploitation de la phase 1 de Lindbergh, lesquelles sont moins élevées que les charges d'exploitation moyennes par bep de Pengrowth liés à ses autres actifs, ce qui a été contrebalancé en partie par un amenuisement des volumes de production.

## FRAIS DE TRANSPORT

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Frais de transport	8,2	8,4	9,6	33,7	45,5
\$/bep	1,64	1,66	1,54	1,61	1,75

Les frais de transport du quatrième trimestre de 2016 étaient relativement identiques à ceux du troisième trimestre de 2016.

Les frais de transport du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 ont diminué de 1,4 million de dollars et de 11,8 millions de dollars, respectivement, en regard de ceux du trimestre correspondant de 2015 et de l'exercice 2015, en raison surtout de l'absence de coûts afférents aux volumes de gaz naturel mis en vente et livrés directement au point de vente de Chicago et d'une diminution des frais de camionnage se rapportant principalement à Lindbergh qui est raccordé au pipeline depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ces baisses survenues au cours de l'exercice considéré ont été contrebalancées en partie par les frais de transport liés à la production supplémentaire issue de la phase 1 de Lindbergh.

Sur une base unitaire, les frais de transport du quatrième trimestre de 2016 n'ont pratiquement pas varié par rapport à ceux du troisième trimestre de 2016. Sur une base unitaire, les frais de transport du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 0,10 \$ par bep par rapport à celles du quatrième trimestre de 2015 du fait que la baisse des frais de transport a été plus que contrebalancée par l'amenuisement des volumes de production. Sur une base unitaire, les frais de transport de l'exercice 2016 ont diminué de 0,14 \$ par bep en regard de ceux de 2015, en raison de la baisse des frais de transport susmentionnée, laquelle a été annulée en partie par l'amenuisement des volumes de production en 2016.

Pengrowth engage des frais de transport pour sa production de gaz naturel une fois que le produit est introduit dans le pipeline à partir d'un point de transfert du droit de propriété. Elle a le choix de vendre une partie de son gaz naturel directement sur des marchés à l'extérieur de l'Alberta en engageant toutefois des frais de transport supplémentaires. Elle engage également des frais de transport relativement à sa production de pétrole et de liquides de gaz naturel, qui comprennent les frais de transport par camion de produits vendus et les coûts liés au transport par pipeline jusqu'au point de transfert de garde. Au 31 décembre 2016, Pengrowth a choisi de vendre environ 78 % de sa production à des points de marché qui se situent au-delà de la tête de puits, et engage ainsi des frais de transport avant les points de transfert de garde. Les frais de transport dépendent des tarifs pratiqués par des tiers et de la distance parcourue par le produit avant le changement de propriétaire ou de garde.

## REVENU NET D'EXPLOITATION

Le calcul du revenu net d'exploitation de Pengrowth est effectué à partir des soldes pris directement dans les états consolidés du résultat net divisés par la production de la période. Certaines hypothèses ont été posées aux fins de la répartition des charges d'exploitation et des crédits de redevances entre les produits. Le revenu net d'exploitation présenté ci-dessous n'est pas nécessairement comparable aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés puisqu'il n'existe pas de mesures normalisées.

Revenu net combiné incluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises (\$/bep) <sup>1)</sup>	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Ventes de pétrole et de gaz naturel (y compris les autres)	33,84	28,70	27,06	27,11	31,88
Redevances	(2,82)	(1,97)	(3,06)	(1,91)	(3,43)
Charges d'exploitation	(14,00)	(13,52)	(13,02)	(13,19)	(14,28)
Frais de transport	(1,64)	(1,66)	(1,54)	(1,61)	(1,75)
Revenu net d'exploitation compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises	15,38	11,55	9,44	10,40	12,42
Profits (pertes) réalisé(e)s sur les contrats de gestion du risque marchandises <sup>2), 3)</sup>	15,44	20,58	15,63	18,47	12,55
Revenu net d'exploitation	30,82	32,13	25,07	28,87	24,97
<b>Revenu net tiré du pétrole léger, excluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises(\$/b)</b>					
Ventes	59,59	52,50	49,00	50,24	54,06
Redevances	(8,26)	(7,40)	(7,48)	(5,76)	(7,89)
Charges d'exploitation	(18,98)	(18,83)	(17,84)	(17,01)	(16,60)
Frais de transport	(1,43)	(1,68)	(1,12)	(1,40)	(1,78)
Revenu net d'exploitation tiré du pétrole léger	30,92	24,59	22,56	26,07	27,79
<b>Revenu net tiré du pétrole lourd, excluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Ventes	37,88	34,13	28,72	30,19	37,75
Redevances	(0,86)	(0,71)	(1,10)	(0,57)	(2,00)
Charges d'exploitation	(9,65)	(9,14)	(11,26)	(8,86)	(13,31)
Frais de transport	(2,89)	(2,86)	(2,30)	(2,88)	(2,45)
Revenu net d'exploitation tiré du pétrole lourd	24,48	21,42	14,06	17,88	19,99
<b>Revenu net tiré des LGN, excluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises (\$/b)</b>					
Ventes	30,80	21,62	21,86	22,60	24,29
Redevances	(7,65)	(4,75)	(4,65)	(5,50)	(7,92)
Charges d'exploitation	(15,92)	(15,37)	(14,20)	(14,86)	(14,30)
Revenu net d'exploitation tiré des LGN	7,23	1,50	3,01	2,24	2,07
<b>Revenu net tiré du gaz naturel, excluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises (\$/kpi<sup>3</sup>)</b>					
Ventes	3,03	2,37	2,50	2,25	3,00
Redevances <sup>4)</sup>	0,06	0,15	(0,26)	0,07	(0,09)
Charges d'exploitation	(2,32)	(2,20)	(1,89)	(2,27)	(2,26)
Frais de transport	(0,24)	(0,22)	(0,28)	(0,23)	(0,31)
Revenu net d'exploitation tiré du gaz naturel (\$/kpi <sup>3</sup> )	0,53	0,10	0,07	(0,18)	0,34
Revenu net d'exploitation tiré du gaz naturel (\$/bep)	3,18	0,60	0,42	(1,08)	2,04
<b>APPORT FONDÉ SUR LES REVENUS NETS D'EXPLOITATION</b>					
Pétrole léger	40 %	44 %	52 %	53 %	54 %
Pétrole lourd	45 %	52 %	42 %	48 %	37 %
Liquides de gaz naturel	7 %	2 %	4 %	3 %	2 %
Gaz naturel	8 %	2 %	2 %	(4) %	7 %

1) Compte tenu des résultats d'exploitation de Lindbergh depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

2) Les chiffres du quatrième trimestre de 2016 et de l'exercice 2016 incluent un profit de 7,12 \$/bep et de 3,70 \$/bep, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

3) Les chiffres du troisième trimestre de 2016 incluent un profit de 8,20 \$/bep se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

4) Les redevances sur le gaz naturel reflètent l'incidence des déductions relatives aux coûts du gaz naturel et des ajustements à effet favorable relatifs aux redevances et aux mesures d'encouragement visant les redevances.

Pengrowth a réalisé un revenu net d'exploitation, incluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises, de 30,82 \$ par bep au quatrième trimestre de 2016, soit une baisse de 4 % par rapport au troisième trimestre de 2016. Cette diminution s'explique essentiellement par une hausse des redevances et des charges d'exploitation alors que la montée des prix réalisés a compensé la diminution des profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises. Le revenu net d'exploitation du quatrième trimestre de 2016, incluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises, a augmenté de 23 % en regard de celui de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout d'une hausse des prix réalisés, laquelle a été annulée dans une certaine mesure par une hausse des charges d'exploitation.

Le revenu net d'exploitation de l'exercice 2016 de 28,87 \$ par bep, incluant les profits et les pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises, correspond à une augmentation de 16 % en regard de celui de l'exercice 2015, du fait surtout de la baisse des redevances et des charges d'exploitation. Le repli des prix réalisés a été plus que contrebalancé par la hausse les profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises d'un exercice à l'autre.

## CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Charges générales et administratives en trésorerie <sup>1)</sup>	17,8	14,8	15,8	70,4	87,0
\$/bep	3,56	2,92	2,53	3,37	3,34
Charges générales et administratives hors trésorerie <sup>1)</sup>	3,8	2,9	2,3	13,2	12,7
\$/bep	0,76	0,57	0,37	0,63	0,49
Total des charges générales et administratives <sup>1)</sup>	21,6	17,7	18,1	83,6	99,7
\$/bep	4,32	3,49	2,90	4,00	3,83
(en millions de dollars)					
Charges générales et administratives en trésorerie, compte non tenu de la charge de rémunération fondée sur des actions <sup>1)</sup>	17,1	14,4	15,9	65,1	87,2
Charge de rémunération fondée sur des actions <sup>1)</sup>					
Rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie	0,7	0,4	(0,1)	5,3	(0,2)
Rémunération fondée sur des actions réglées en actions	3,8	2,9	2,3	13,2	12,7
Total de la charge de rémunération fondée sur des actions	4,5	3,3	2,2	18,5	12,5
Total des charges générales et administratives <sup>1)</sup>	21,6	17,7	18,1	83,6	99,7

1) Déduction faite des recouvrements et des montants inscrits à l'actif, le cas échéant.

Les charges générales et administratives en trésorerie du quatrième trimestre de 2016, qui se sont établies à 17,8 millions de dollars, ont augmenté de 3,0 millions de dollars en regard de celles du troisième trimestre de 2016 en raison principalement d'une augmentation des coûts liés aux effectifs attribuables aux incitatifs à court terme et aux indemnités de départ ainsi que de l'absence des ajustements à effet favorable apportés à la charge de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie qui avaient été comptabilisés au troisième trimestre de 2016. Les charges générales et administratives en trésorerie du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 2,0 millions de dollars en comparaison du quatrième trimestre de 2015 en raison principalement d'une augmentation des coûts liés aux effectifs attribuables aux incitatifs à court terme et aux indemnités de départ, laquelle a été atténuée par une diminution des honoraires et des coûts liés aux technologies de l'information.

Les charges générales et administratives en trésorerie de l'exercice 2016 ont diminué de 16,6 millions de dollars en comparaison de celles de l'exercice 2015, en raison essentiellement d'un amoindrissement des coûts liés aux effectifs résultant d'une réduction importante de personnel effectuée au cours du deuxième semestre de 2015 ainsi que d'une

diminution des honoraires, des coûts liés aux technologies de l'information et des frais de bureau. Ces réductions ont été contrebalancées dans une certaine mesure par une baisse des recouvrements et par une hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie en 2016. La hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie s'explique par la passation en charges en 2016 des attributions annuelles dans les périodes applicables d'acquisition des droits et par l'incidence de la hausse du cours de l'action de Pengrowth sur l'évaluation à la valeur de marché. Le cours de clôture de l'action a augmenté de 89 % au 31 décembre 2016 par rapport à celui du 31 décembre 2015, ce qui a donné lieu à une augmentation de la charge comptabilisée au titre de la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie de 1,4 million de dollars. Cependant, aucune sortie de trésorerie ne sera effectuée avant la date d'exercice réelle. En 2016, certains membres du personnel ont commencé à recevoir des incitatifs à long terme réglés en trésorerie au lieu d'incitatifs à long terme réglés en actions attribués anciennement. Chaque incitatif à long terme réglé en trésorerie confère à son porteur le droit de recevoir un paiement en trésorerie équivalent à la valeur d'un nombre déterminé d'actions ordinaires (y compris le réinvestissement des dividendes présumés, le cas échéant) dont les droits s'acquièrent en proportions égales sur une période de trois ans ou moins. Il y a lieu de se reporter à la note 13 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les régimes incitatifs à long terme (les « **RILT** ») prévoyant un règlement en trésorerie de Pengrowth. Les coûts de rémunération associés à ces régimes sont comptabilisés en charges sur les périodes applicables d'acquisition des droits.

Sur une base unitaire, les charges générales et administratives en trésorerie du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 0,64 \$ par bep et de 1,03 \$ par bep, par rapport à celles du troisième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015, respectivement, en raison d'une hausse de ces charges et de l'amenuisement des volumes de production. Sur une base unitaire, les charges générales et administratives en trésorerie de l'exercice 2016 n'ont pratiquement pas varié du fait que l'incidence de l'amenuisement des volumes de production en 2016 a compensé en majeure partie la diminution des charges générales et administratives en trésorerie.

La composante hors trésorerie des charges générales et administratives représente la charge de rémunération liée au RILT prévoyant un règlement en actions de Pengrowth. Il y a lieu de se reporter à la note 13 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements sur les RILT prévoyant un règlement en actions de Pengrowth. Les coûts de rémunération associés à ces régimes sont comptabilisés en charges sur les périodes applicables d'acquisition des droits.

Les charges générales et administratives hors trésorerie du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 0,9 million de dollars et de 1,5 million de dollars, respectivement, par rapport à celles du troisième trimestre de 2016 et celles du quatrième trimestre de 2015, du fait de la hausse des facteurs de performance servant à établir l'attribution des incitatifs à long terme.

Les charges générales et administratives hors trésorerie de l'exercice 2016 ont augmenté de 0,5 million de dollars par rapport à 2015 en raison de la hausse des facteurs de performance pertinents, laquelle a été contrebalancée en partie par une diminution en 2016 des attributions réglées en actions ainsi que d'une hausse du taux de renonciation par suite de la réduction de personnel effectuée en 2015.

Au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2016, des charges générales et administratives directement attribuables de 3,2 millions de dollars (8,5 millions de dollars pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015) ont été inscrites à l'actif dans les immobilisations corporelles.

## ÉPUISEMENT, AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ET DÉSACTUALISATION

(en millions de dollars, sauf les montants par bep)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Épuisement et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	75,3	87,7	104,9	349,9	455,3
\$/bep	15,06	17,29	16,78	16,76	17,47
Désactualisation	3,6	3,6	3,9	15,1	17,1
\$/bep	0,72	0,71	0,62	0,72	0,66

La charge au titre de l'épuisement et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour le quatrième trimestre de 2016 a diminué de 12,4 millions de dollars par rapport à celle du troisième trimestre de 2016 à cause surtout du fait que la diminution du taux au titre de l'unité d'œuvre résultant de la révision à la baisse de la valeur d'un actif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations a mené à une diminution des immobilisations corporelles. La révision au quatrième trimestre de 2016 de la valeur d'un actif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est le résultat d'une augmentation du taux d'actualisation d'un trimestre à l'autre.

Pour le quatrième trimestre de 2016 et pour l'exercice 2016, la charge au titre de l'épuisement et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles a diminué de 29,6 millions de dollars et de 105,4 millions de dollars, respectivement, par rapport à la période correspondante de 2015 et à l'exercice 2015 à cause surtout d'une diminution du taux au titre de l'unité d'œuvre en raison de l'affaiblissement des valeurs comptables nettes résultant des charges de dépréciation des immobilisations corporelles en 2015, conjuguée à l'amenuisement des volumes de production et à l'absence d'épuisement au titre des biens sortis.

La charge au titre de la désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du quatrième trimestre de 2016 n'a pratiquement pas varié par rapport à celle du troisième trimestre de 2016 et à celle du quatrième trimestre de 2015. Pour l'exercice 2016, la charge au titre de la désactualisation a diminué de 2,0 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent du fait, essentiellement, de taux d'actualisation plus faibles tout au long de l'exercice et de l'absence d'une charge de désactualisation découlant du passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au titre des biens sortis en 2016.

## ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les actifs de prospection et d'évaluation de Pengrowth sont constitués de ses projets de prospection et de mise en valeur qui sont en attente de la détermination de l'existence de réserves prouvées et probables et du début de la production.

Au 31 décembre 2016, les actifs de prospection et d'évaluation, qui regroupaient essentiellement les biens situés à Groundbirch et à Bernadet dans le nord-est de la Colombie-Britannique, s'élevaient à 496,3 millions de dollars. Il y a lieu de se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

## DÉPRÉCIATIONS

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Dépréciation des immobilisations corporelles	—	—	401,0	—	810,0
Dépréciation du goodwill	—	—	117,5	—	190,5
Total des dépréciations	—	—	518,5	—	1 000,5

### *Dépréciation des immobilisations corporelles*

Pengrowth continue de mener ses activités de commercialisation de divers actifs comme stratégie de rechange pour réduire sa dette. La direction a relevé des éléments déclencheurs de dépréciation à cet égard et a donc effectué des tests de dépréciation. Toutefois, il n'a pas été nécessaire de comptabiliser une charge de dépréciation à la date des états financiers. Les tests de dépréciation du 31 décembre 2016 ont été effectués par application, aux valeurs des réserves prouvées et probables seulement, d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 10 à 12 %, des prévisions des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'évaluateur des réserves indépendant et d'un taux d'inflation de 2 %.

Au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2015, toutes les UGT avaient fait l'objet d'un test de dépréciation compte tenu de l'importante et rapide baisse des prix des marchandises à ce moment. Par conséquent, une dépréciation des immobilisations corporelles totalisant 810,0 millions de dollars avait été comptabilisée en 2015. Il y a lieu de se reporter à la note 5 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2015 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, Pengrowth a soumis l'UGT de Groundbirch à un test de dépréciation de parallèlement au test de dépréciation effectué sur l'UGT de Montney, qui comprend à la fois des immobilisations corporelles et des actifs de prospection et d'évaluation, conformément à la méthode qu'elle applique et aux IFRS, selon lesquelles l'évaluation de la dépréciation des projets de prospection et d'évaluation en cours doit s'appuyer sur les flux de trésorerie des UGT pertinentes du secteur opérationnel. Il a été déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Dépréciation du goodwill

Conformément aux IFRS, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice ou s'il existe une indication de dépréciation, et ce, en même temps que les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation.

Au 31 décembre 2016, le goodwill ne présentait aucun solde.

Au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2015, des tests de dépréciation du goodwill avaient été effectués. Par conséquent, une dépréciation du goodwill de 190,5 millions de dollars avait été comptabilisée en 2015, ramenant le solde du goodwill à néant au 31 décembre 2015. Il y a lieu de se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2015 pour obtenir de plus amples renseignements.

### CHARGES D'INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Charges d'intérêts et charges financières	27,0	27,1	28,5	108,5	116,3
Intérêts inscrits à l'actif	(0,7)	(0,8)	(0,6)	(3,0)	(12,4)
Total des charges d'intérêts et des charges financières	26,3	26,3	27,9	105,5	103,9

Au 31 décembre 2016, le total de la dette, compte non tenu du fonds de roulement, de Pengrowth s'élevait à environ 1,7 milliard de dollars et se composait d'une dette à taux fixe de 1,6 milliard de dollars et de débetures convertibles en circulation de 0,1 milliard de dollars. La majeure partie de cette dette à taux fixe comprend des billets de premier rang non garantis libellés en dollars américains dont le taux d'intérêt moyen pondéré est de 5,8 %. Les débetures convertibles portent intérêt au taux d'intérêt nominal de 6,25 %. Aucun emprunt n'avait été effectué sur la facilité de crédit.

Les charges d'intérêts et les charges financières, compte non tenu des intérêts inscrits à l'actif, du quatrième trimestre de 2016 étaient identiques à celles du troisième trimestre de 2016.

Les charges d'intérêts et les charges financières, compte non tenu des intérêts inscrits à l'actif, du quatrième trimestre de 2016 ont diminué de 1,5 million de dollars en regard du quatrième trimestre de 2015 du fait essentiellement qu'il y a eu moins d'emprunts effectués sur les facilités de crédit en 2016. En 2016, des fonds excédentaires et les produits tirés de la sortie de biens ont permis de rembourser entièrement la facilité de crédit bancaire. Cette diminution est également attribuable à l'absence d'intérêts liés à la dette à terme libellée en livres sterling acquittée le 1<sup>er</sup> décembre 2015, ce qui a été contrebalancé en partie par des charges financières supplémentaires liées au contrat de location-financement des centrales de cogénération à Lindbergh dont fait état la rubrique « Acquisitions et sorties » du présent rapport de gestion.

Les charges d'intérêts et les charges financières, compte non tenu des intérêts inscrits à l'actif, de l'exercice 2016 ont diminué de 7,8 millions de dollars en regard de 2015 du fait qu'il y a eu moins d'emprunts effectués sur les facilités de crédit au cours de 2016 et de l'absence d'intérêts liés à la dette à terme libellée en livres sterling acquittée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 ainsi que du profit lié au rachat de débetures convertibles effectué en 2016. Ces éléments ont été atténués par la hausse des charges d'intérêts en dollars canadiens sur la dette à terme libellée en dollars américains qui découle du recul du cours moyen du dollar canadien et par des charges financières supplémentaires liées au contrat de location-financement des centrales de cogénération à Lindbergh.

À la suite de la déclaration du caractère commercial du projet de Lindbergh en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, Pengrowth a cessé d'inscrire à l'actif les intérêts se rapportant à la première phase commerciale du projet. Aux termes des IFRS, les intérêts sur les actifs qualifiés en cours de construction sont inscrits à l'actif en fonction des coûts engagés dans le projet et du coût d'emprunt moyen. Au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2016, 3,0 millions de dollars en intérêts (12,4 millions de dollars pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015) ont été inscrits à l'actif au poste « Immobilisations corporelles » relativement au projet de Lindbergh selon le taux moyen pondéré du coût des capitaux d'emprunt de Pengrowth de 5,7 % (5,4 % au 31 décembre 2015).

### **AUTRES (PRODUITS) CHARGES**

Les autres produits de 2,7 millions de dollars pour l'exercice 2016, lesquels se rapportent dans une large mesure au revenu de placement dans des fonds en fiducie pour la remise en état et aux produits d'intérêts, sont pratiquement identiques à ceux de l'exercice précédent.

### **IMPÔT**

L'impôt différé est un élément hors trésorerie se rapportant aux différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de Pengrowth et n'a aucune incidence immédiate sur ses flux de trésorerie. Pengrowth a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 9,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, comparativement à des recouvrements d'impôt différé de 14,9 millions de dollars et de 108,4 millions de dollars au troisième trimestre de 2016 et au quatrième trimestre de 2015, respectivement. Ceci est attribuable essentiellement à des différences temporaires liées à une variation de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises au quatrième trimestre de 2016 ainsi qu'aux charges de dépréciation d'immobilisations corporelles qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2015. Pour l'exercice 2016, le recouvrement d'impôt différé s'est établi à 93,4 millions de dollars, contre 222,7 millions de dollars en 2015, à cause des charges de dépréciation et des différences temporaires susmentionnées.

Pengrowth et le fisc sont en différend à l'égard de certaines déclarations de revenus déposées par des sociétés remplacées. La Société a versé 9,5 millions de dollars et 2,7 millions de dollars, respectivement, à l'Agence du revenu du Canada (l'« **ARC** ») et à la Tax and Revenue Administration de l'Alberta afin d'entamer la procédure officielle d'opposition relative à la cotisation de l'année d'imposition en cause. La Société est d'avis que les déclarations qu'elle a déposées jusqu'à présent sont correctes et qu'elle réussira à défendre ses positions. Ainsi, aucune provision pour passif d'impôt éventuel n'a été comptabilisée, et la somme de 12,2 millions de dollars a été comptabilisée à titre de débiteur à long terme.

Il y a lieu de se reporter aux notes 4 et 11 afférentes aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

## PROFITS (PERTES) DE CHANGE

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Cours de change (1 \$ CA = \$ US) à la clôture de la période	0,74	0,76	0,72	0,74	0,72
Profit (perte) de change latent(e) sur la dette libellée en dollars américains <sup>1)</sup>	(34,8)	(22,8)	(55,7)	46,8	(253,8)
Profit (perte) de change latent(e) sur la dette libellée en livres sterling <sup>1)</sup>	0,7	0,3	(0,1)	5,8	(13,9)
Total du profit (de la perte) de change latent(e) sur la conversion de la dette libellée en devises	(34,1)	(22,5)	(55,8)	52,6	(267,7)
Profit (perte) latent(e) sur les contrats de gestion du risque de change lié au dollar américain <sup>2)</sup>	(26,7)	12,9	31,0	(80,6)	19,2
Profit (perte) latent(e) sur les contrats de gestion du risque de change lié à la livre sterling	(0,8)	(0,1)	(0,2)	(5,4)	13,3
Total du profit (de la perte) de change latent(e) sur les contrats de gestion du risque de change	(27,5)	12,8	30,8	(86,0)	32,5
Profit (perte) de change latent(e), montant net	(61,6)	(9,7)	(25,0)	(33,4)	(235,2)
Profit (perte) de change réalisé(e), montant net <sup>3), 4)</sup>	46,8	0,5	0,3	46,5	91,5

1) Compte tenu à la fois des paiements de principal et d'intérêts.

2) Compte tenu à la fois des contrats de gestion du risque de change lié aux billets de premier rang non garantis libellés en dollars américains et à l'écart entre le prix fixe établi en dollars américains et le prix du pétrole WCS.

3) Les chiffres du trimestre et de la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 incluent un profit de 47,0 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de swap de devises.

4) Les chiffres du trimestre et de la période de douze mois clos le 31 décembre 2015 incluent un profit de 0,2 million de dollars et de 94,1 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement de contrats de swap de devises.

Étant donné que, dans une proportion de 90 %, la dette totale de Pengrowth, compte non tenu du fonds de roulement, est libellée en devises, au 31 décembre 2016, les profits et les pertes de change latents de Pengrowth découlent en majorité de la conversion de cette dette en dollars canadiens et de la variation de la juste valeur des contrats de swap de devises connexes auxquels recourt Pengrowth pour gérer ce risque.

Le calcul des profits et des pertes sur le principal retraité de la dette en devises de chaque période s'effectue en comparant le solde de la dette à long terme libellée en devises converti en dollars canadiens d'une période à une autre. L'ampleur des profits et des pertes est proportionnelle à l'ampleur de la fluctuation du cours de change entre les cours d'ouverture et de clôture pour les périodes respectives et au montant de la dette libellée en devises.

### Contrats de swap de dollars américains liés à la dette à terme libellée en dollars américains

Pengrowth détient un certain nombre de contrats de swap qui ont été conclus afin de fixer le cours de change sur une partie du principal de sa dette à terme libellée en dollars américains. Les swaps ont neutralisé partiellement les profits et les pertes de change sur la dette libellée en dollars américains. Selon chacun des swaps, Pengrowth est tenue d'acheter des dollars américains à un taux et à une date prédéterminés en fonction des dates d'échéance de la dette à terme libellée en dollars américains.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, Pengrowth a monnayé les profits tirés sur l'ensemble de ses contrats de swap en vigueur fixant le cours de change sur sa dette libellée en dollars américains, ce qui représente une somme visée de 920,0 millions de dollars américains. Par conséquent, un profit de change de 47,0 millions de dollars canadiens a été réalisé au cours du quatrième trimestre de 2016. Par la suite, Pengrowth a conclu de nouveaux contrats de swap d'une valeur de 920,0 millions de dollars américains à un taux moyen pondéré de 0,75 \$ US pour 1 \$ CA, lesquels se présentent comme suit.

Principal (en millions de dollars US)	Montant ayant fait l'objet d'un swap (en millions de dollars US)	Pourcentage du principal ayant fait l'objet d'un swap	Taux fixe moyen (1 \$ CA = \$ US)
1 115,5	920,0	82 %	0,75

Au 31 décembre 2016, la juste valeur de ces contrats de change dérivés sur le dollar américain correspondait à un passif de 6,0 millions de dollars canadiens qui a été pris en compte aux bilans consolidés. Toute variation de la juste valeur de ces contrats entre deux dates de clôture est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net en tant que (profit) perte de change latent(e).

Au cours de l'exercice 2015, Pengrowth a monnayé des profits sur des contrats de swap visant 410 millions de dollars américains qui fixaient le cours de change de sa dette à terme libellée en dollars américains. Par conséquent, un profit de change de 84,1 millions de dollars canadiens a été réalisé au cours du premier trimestre de 2015 et le produit en trésorerie a servi au remboursement d'une partie des facilités de crédit. Les contrats de swap de devises d'une valeur de 50 millions de dollars américains se rapportant à la dette à terme libellée en dollars américains de mai 2015 ont été réglés simultanément à l'échéance, donnant lieu à un profit de change réalisé de 9,8 millions de dollars canadiens comptabilisé au deuxième trimestre de 2015. Prises collectivement, ces transactions ont porté à 93,9 millions de dollars canadiens les profits de change réalisés pour l'exercice 2015 sur le règlement de contrats de swap de dollars américains. Par suite de la monétisation effectuée en 2015, Pengrowth a conclu de nouveaux contrats de swap de devises. Au 31 décembre 2015, Pengrowth détenait des contrats de swap de devises totalisant 920 millions de dollars américains à un taux moyen pondéré fixe de 0,78 \$ US pour 1 \$ CA.

### **Contrats de swap de dollars américains liés à l'écart entre le prix fixe et le prix du pétrole WCS**

Pengrowth a conclu de nombreux contrats de gestion du risque de change qui se rapportent à l'écart entre le prix fixe des contrats avec livraison physique libellés en dollars américains et le prix du pétrole WCS.

Quantité notionelle (b/j)	Échéance	Taux fixe moyen (1 \$ CA = \$ US)
15 000	2017	0,76

Au 31 décembre 2016, la juste valeur de ces contrats de change dérivés sur le dollar américain correspondait à un actif de 2,5 millions de dollars canadiens qui a été pris en compte aux bilans consolidés. Toute variation de la juste valeur de ces contrats entre deux dates de clôture est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net en tant que (profit) perte de change latent(e).

### **Contrats de swap de livres sterling liés à la dette à terme libellée en livres sterling**

Pengrowth a conclu des contrats de gestion du risque de change lors de l'émission des titres d'emprunt à terme libellés en livres sterling. Au 31 décembre 2016, Pengrowth détenait le contrat suivant ayant servi à fixer le cours de change du dollar canadien par rapport à la livre sterling sur les intérêts et le principal de la dette libellée en livres sterling échéant en octobre 2019 :

Principal (en millions de livres sterling)	Montant ayant fait l'objet d'un swap (en millions de livres sterling)	Pourcentage du principal ayant fait l'objet d'un swap	Taux fixe (1 \$ CA = £)
15,0	15,0	100 %	0,63

Au 31 décembre 2016, la juste valeur de ces contrats dérivés de change sur la livre sterling correspondrait à un actif net de 0,8 million de dollars qui a été pris en compte aux bilans consolidés. Toute variation de la juste valeur de ces contrats entre les dates de clôture est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net en tant que (profit) perte de change latent(e).

### ***Incidence de la sensibilité aux fluctuations du cours de change sur la dette à terme libellée en devises***

Le tableau ci-dessous présente un résumé de l'incidence avant impôt d'une variation du cours de change sur la conversion de la dette à terme libellée en devises ainsi que la variation compensatoire de la juste valeur des contrats de gestion du risque de change se rapportant à cette dette, toutes les autres variables demeurant constantes :

Sensibilité aux fluctuations du cours de change au 31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Variation du cours de change de 0,01 \$ CA	
	\$ CA – \$ US	\$ CA – £
Profit (perte) de change latent(e) sur la dette libellée en devises	11,2	0,2
Profit (perte) latent(e) sur les contrats de gestion du risque de change	9,2	0,2
Incidence nette avant impôt sur les états consolidés du résultat net	2,0	—

### ***Incidence de la sensibilité aux fluctuations du cours de change sur l'écart entre le prix fixe et le prix du pétrole WCS***

Toute fluctuation du cours de change de 0,01 \$ CA par rapport au dollar américain aurait entraîné une variation avant impôt du profit (de la perte) latent(e) sur les contrats de gestion du risque de change en vigueur au 31 décembre 2016 d'environ 0,8 million de dollars.

### **OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS – VALEUR ACTUALISÉE NETTE**

(en millions de dollars)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'ouverture de l'exercice	703,4	780,8	(77,4)
Dépenses de remise en état/provisions réglées	(20,0)	(19,0)	(1,0)
Montant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations lié aux sorties de biens	(11,8)	(112,4)	100,6
Constituées au cours de la période	—	16,8	(16,8)
Désactualisation	15,1	17,1	(2,0)
Autres révisions	(34,4)	20,1	(54,5)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la clôture de l'exercice	652,3	703,4	(51,1)

Le total des obligations futures liées à la mise hors service d'immobilisations est estimé par la direction en fonction des coûts estimés de remise en état, de restauration et d'abandon des puits et des installations se rapportant à la participation directe de Pengrowth et du calendrier estimé des coûts devant être engagés au cours de périodes à venir. Pengrowth a mis au point un processus interne d'établissement de ces estimations qui tient compte des règlements en vigueur, des coûts réels et prévus, du type et de la dimension du puits ou de l'installation et de son emplacement géographique.

Au 31 décembre 2016, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations a diminué de 51,1 millions de dollars, du fait essentiellement de la révision des estimations de coûts et de temps aboutissant à un montant de 34,4 millions de dollars et d'une réduction du passif de 11,8 millions de dollars résultant de la sortie de biens. Pengrowth a estimé que la valeur actualisée nette du montant total de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations était de 652,3 millions de dollars au 31 décembre 2016 (703,4 millions de dollars au 31 décembre 2015), en fonction d'un passif futur total indexé de 2,1 milliards de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 décembre 2015). Le total des coûts futurs indexés a augmenté en 2016 du fait que la durée d'utilité économique des terrains est prolongée en raison de l'amélioration des données économiques par rapport à 2015. Ces coûts devraient être engagés pour la plupart entre 2040 et 2085. Un taux d'actualisation sans risque de 2,3 % par année et un taux d'inflation de 1,5 % spécifique aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été utilisés pour calculer la valeur actualisée nette des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au 31 décembre 2016.

## FONDS EN FIDUCIE POUR LA REMISE EN ÉTAT ET DÉPENSES DE REMISE EN ÉTAT ET D'ABANDON

En 2016, Pengrowth a contribué un montant de 30,1 millions de dollars (21,4 millions de dollars au 31 décembre 2015) à des fonds en fiducie gérés séparément établis pour financer certaines dépenses d'abandon et de remise en état des lieux se rapportant à Judy Creek et au Projet énergétique extracôtier Sable (« PEES »). Le solde des fonds en fiducie pour la remise en état totalisait 106,5 millions de dollars au 31 décembre 2016 (79,6 millions de dollars au 31 décembre 2015).

En raison d'une obligation contractuelle, Pengrowth est tenue de verser des cotisations à un fonds en fiducie pour la remise en état afin de financer certaines obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de ses biens de Judy Creek dans la zone Swan Hills. Elle verse chaque mois dans ce fonds en fiducie une somme équivalant à 0,10 \$ par bep produit par les biens de Judy Creek, plus une cotisation forfaitaire annuelle de 0,25 million de dollars.

Pengrowth a une obligation contractuelle de verser des cotisations à un fonds en fiducie pour la remise en état afin de financer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des biens et des installations du PEES. En 2016, elle versait mensuellement à ce fonds en fiducie 6,64 \$ le MBtu de sa quote-part de gaz naturel produit et 13,29 \$ le baril de sa quote-part de liquides de gaz naturel produits dans le cadre du PEES. À partir de janvier 2017, les ratios ont baissé et sont passés à 4,07 \$ le MBtu de sa quote-part de gaz naturel produit et à 7,71 \$ le baril de sa quote-part de liquides de gaz naturel produits.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

Pengrowth adopte une approche proactive pour gérer ses obligations liées à l'abandon des puits et à la restauration des lieux. Elle dispose d'un programme permanent visant l'abandon des puits et la remise en état des puits et des lieux où se situent ses puits et ses installations. Pour l'exercice 2016, Pengrowth avait engagé 20,0 millions de dollars relativement à des activités d'abandon et de remise en état (19,0 millions de dollars au 31 décembre 2015). Elle prévoit qu'elle consacrera environ 20 millions de dollars en 2017 aux frais d'abandon et de remise en état, sans tenir compte des cotisations aux fonds en fiducie pour la remise en état ou des droits relatifs aux puits abandonnés perçus par l'Alberta Energy Regulator.

## PROGRAMMES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'Alberta régleme les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») conformément à la loi intitulée *Climate Change and Emissions Management Act*. Le règlement intitulé *Specified Gas Reporting Regulation* (« SGRR ») découlant de cette loi impose des exigences de présentation de renseignements annuels concernant les installations albertaines qui émettent plus de 50 000 tonnes de gaz à effet de serre par année.

De plus, Pengrowth est assujettie au règlement intitulé *Specified Gas Emitters Regulation* (« SGER ») qui impose des restrictions sur l'intensité des émissions des gaz à effet de serre et des cibles de réduction aux propriétaires d'installations émettant plus de 100 000 tonnes de gaz à effet de serre par année. Suivant les modifications apportées au SGER en 2015, le plafond de la cible de réduction de l'intensité des émissions applicable aux propriétaires de telles installations est passé, en 2016, de 12 % à 15 % par rapport aux niveaux d'émissions de référence fixés pour ces installations et passera à 20 % en 2017. Ces niveaux correspondent à la moyenne des émissions de 2003, de 2004 et de 2005. Trois moyens sont mis de l'avant pour permettre aux installations d'atteindre ces objectifs : des réductions d'émissions vérifiées liées à leurs activités, l'achat de crédits de carbone compensatoires de l'Alberta ou le versement de cotisations au Climate Change and Emissions Management Fund de l'Alberta. Les crédits de réduction inutilisés une année peuvent être reportés aux exercices futurs. Les modifications apportées au SGER en 2015 ont fait grimper le prix de ces crédits, les faisant passer de 15 \$ par tonne à 20 \$ par tonne pour 2016 et à 30 \$ par tonne à compter de 2017.

En 2016, Pengrowth exploitait trois installations visées par les exigences de réduction annuelle des émissions de 15 % : l'usine à gaz d'Olds, l'usine de conservation du gaz de Judy Creek et l'usine à gaz de Quirk Creek. D'ici le 31 mars 2017, Pengrowth déposera ses déclarations de conformité aux termes du SGER sur la réduction des émissions à ces installations pour 2016, comme il est prévu. On prévoit que l'usine à gaz d'Olds et l'usine de conservation du gaz de Judy Creek atteindront leurs objectifs de réduction des émissions pour 2016. Cependant, ce ne devrait pas être le cas de l'usine à gaz de Quirk Creek. En 2016, Pengrowth a acheté des crédits de réduction des émissions pour un montant de 0,1 million de dollars (déduction faite des crédits) payables au Climate Change and Emissions Management Fund de l'Alberta en fonction de l'information présentée sur la réduction des émissions de l'usine à gaz de Quirk Creek pour 2015. Pengrowth prévoit en acheter pour un montant similaire au cours du premier trimestre de 2017 en fonction de l'information présentée sur les émissions de 2016.

En novembre 2015, le gouvernement de l'Alberta a fait part de son programme intitulé *Climate Leadership Plan* qui expose les quatre principales stratégies qu'il prévoit mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques.

1. L'élimination graduelle et complète des sources d'électricité alimentées au charbon d'ici 2030.
2. La fixation, à l'échelle de l'Alberta, d'un prix pour les émissions de gaz à effet de serre de 30 \$ par tonne.
3. L'établissement à l'échelle provinciale d'un plafond d'émissions imputables aux sables bitumineux de 100 mégatonnes par année, avec certaines exceptions consenties pour les sources d'énergie de cogénération et les nouveaux moyens de mise à niveau.
4. La réduction des émissions de méthane imputables aux activités pétrolières et gazières de 45 % d'ici 2025.

Suivant l'annonce du programme *Climate Leadership Plan*, le gouvernement de l'Alberta sonde actuellement les intervenants du secteur sur l'élaboration du règlement intitulé *Carbon Competitiveness Regulation* (« CCR ») qui devrait remplacer le règlement actuel, soit le SGER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'incidence principale du *Climate Leadership Plan* ne devrait pas être ressentie avant 2023.

## ACQUISITIONS ET SORTIES

(en millions de dollars)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Acquisitions de biens	—	(1,3)	—	(1,3)	(0,9)
Produit de la sortie de biens	10,6	2,2	183,4	60,2	210,5
Produit net en trésorerie de la sortie de biens	10,6	0,9	183,4	58,9	209,6

Au cours de l'exercice 2016, Pengrowth a réalisé des acquisitions d'une valeur négligeable. Les sorties portaient essentiellement sur la conclusion de la cession-bail des centrales de cogénération du projet d'établissement d'une centrale thermique de pétrole à Lindbergh près de Cold Lake en Alberta pour un produit de 35,0 millions de dollars et sur d'autres sorties d'une valeur négligeable, lesquelles ont été contrebalancées en partie par des ajustements mineurs de prix de vente apportés à des sorties réalisées antérieurement, ce qui a donné lieu à des pertes avant impôt sur la sortie de biens de 27,1 millions de dollars.

Au cours de 2015, Pengrowth a mené à bien la sortie de ses biens non essentiels de Jenner et de Bodo et d'autres biens secondaires pour un produit de 210,5 millions de dollars, déduction faite des ajustements de clôture, ce qui a donné lieu à des pertes avant impôt de 98,1 millions de dollars.

## FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement excédentaire ou déficitaire correspond aux actifs courants, déduction faite des passifs courants inscrits aux bilans consolidés.

Au 31 décembre 2016, le fonds de roulement déficitaire de Pengrowth s'élevait à 396,9 millions de dollars compte tenu du fait que les passifs courants comprenaient des billets de premier rang non garantis de 537,0 millions de dollars et des débetures convertibles de 126,6 millions de dollars qui arriveront à échéance dans moins de un an. Excluant la partie courante des billets de premier rang non garantis et des débetures convertibles, Pengrowth

disposait d'un fonds de roulement excédentaire de 266,7 millions de dollars, lié principalement à des fonds en caisse de 286,7 millions de dollars disponibles au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015, Pengrowth avait un fonds de roulement excédentaire de 181,6 millions de dollars, puisque la juste valeur des contrats de gestion du risque et des débiteurs figurant dans les actifs courants était supérieure aux passifs courants.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Pengrowth recourt à des instruments financiers pour gérer le risque auquel l'exposent les fluctuations des prix des marchandises, de l'électricité et des cours de change. Elle a pour politique de ne pas utiliser des instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation. Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir une description des méthodes comptables suivies par Pengrowth à l'égard des instruments financiers et à la note 17 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016 pour obtenir de plus amples renseignements concernant la juste valeur des instruments financiers de la Société.

## FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET DIVIDENDES

Le tableau qui suit présente les fonds provenant des activités d'exploitation, les dividendes déclarés, l'excédent des fonds provenant des activités d'exploitation sur les dividendes et le ratio de distribution :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les			Périodes de douze mois closes les	
	31 déc. 2016	30 sept. 2016	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Fonds provenant des activités d'exploitation <sup>1), 2), 3), 4)</sup>	111,7	122,7	114,2	429,7	459,3
Dividendes déclarés	—	—	5,5	—	101,0
Fonds provenant des activités d'exploitation moins les dividendes déclarés	111,7	122,7	108,7	429,7	358,3
Par action	0,20	0,22	0,20	0,79	0,66
Ratio de distribution <sup>5), 6)</sup>	— %	— %	5 %	— %	22 %

1) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 incluent un profit de 35,6 millions de dollars et de 77,2 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

2) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 incluent un profit de 41,6 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

3) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2016 excluent un profit de 47,0 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.

4) Les fonds provenant des activités d'exploitation pour le trimestre et la période de douze mois clos le 31 décembre 2015 excluent un profit de 0,2 million de dollars et de 94,1 millions de dollars, respectivement, se rapportant au règlement en 2015 de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.

5) Correspond au montant des dividendes déclarés divisé par les fonds provenant des activités d'exploitation.

6) Se reporter à la définition présentée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Comme les biens pétroliers et gaziers sont de nature non renouvelable, il convient d'engager des dépenses d'investissement pour compenser les baisses de production; il est également nécessaire de disposer de capital supplémentaire afin de procéder à l'entretien des installations, à l'acquisition de terrains prometteurs et à l'élaboration de projets futurs. Les dépenses d'investissement et les acquisitions peuvent être financées par l'excédent des fonds provenant des activités d'exploitation sur les dividendes déclarés, le cas échéant, au moyen de la vente de biens existants, de l'émission de titres d'emprunt supplémentaires ou de l'émission de capitaux propres. Pengrowth ne déduit pas les dépenses d'investissement dans son calcul des fonds provenant des activités d'exploitation.

Les fonds provenant des activités d'exploitation résultent de la production et de la vente de pétrole, de gaz naturel et de produits connexes et, par conséquent, ils dépendent fortement des prix des marchandises. Pengrowth a conclu des contrats de gestion du risque marchandises de gré à gré en vue d'atténuer l'effet de la volatilité des prix et d'assurer la stabilité des flux de trésorerie. Ces contrats sont décrits en détail à la note 17 afférente aux états financiers consolidés audités du 31 décembre 2016.

## DIVIDENDES

En réaction à la faiblesse des prix des marchandises et des prévisions à court terme en matière de prix, le 20 janvier 2016, le conseil d'administration de Pengrowth a suspendu le paiement trimestriel de 0,01 \$ l'action. Aucun dividende n'a été déclaré ou versé en 2016. Le conseil d'administration continuera de revoir régulièrement la politique de dividende.

### Montant du dividende versé (en \$ CA par action)

Mois	2016	2015
Janvier	—	0,04
Février	—	0,04
Mars	—	0,02
Avril	—	0,02
Mai	—	0,02
Juin	—	0,02
Juillet	—	0,02
Août	—	0,02
Septembre	—	0,02
Octobre	—	—
Novembre	—	—
Décembre <sup>1)</sup>	—	0,01
<b>Total des dividendes versés, par action</b>	<b>—</b>	<b>0,23</b>

1) Décembre 2015 correspond au paiement trimestriel de 0,01 \$ par action.

### Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)

En 2016, il n'y a eu aucune émission d'actions aux termes du RRD. Au cours de 2015, 6,4 millions d'actions avaient été émises en vertu du RRD pour un produit en trésorerie de 18,7 millions de dollars.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Ventes de pétrole et de gaz naturel (en millions de dollars) <sup>1)</sup>	<b>169,2</b>	145,6	137,2	114,2	169,1	211,9	249,9	199,9
Bénéfice net (perte nette) (en millions de dollars)	<b>(92,4)</b>	(52,9)	(173,4)	25,0	(468,6)	(329,6)	(134,4)	(160,5)
Bénéfice net (perte nette) par action (\$)	<b>(0,17)</b>	(0,10)	(0,32)	0,05	(0,86)	(0,61)	(0,25)	(0,30)
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué(e) (\$)	<b>(0,17)</b>	(0,10)	(0,32)	0,05	(0,86)	(0,61)	(0,25)	(0,30)
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) (en millions de dollars)	<b>45,3</b>	18,6	(16,5)	0,5	(463,4)	(374,0)	(38,9)	64,8
Fonds provenant des activités d'exploitation (en millions de dollars) <sup>2), 3), 4)</sup>	<b>111,7</b>	122,7	89,1	106,2	114,2	120,6	111,5	113,0
Dividendes déclarés (en millions de dollars)	—	—	—	—	5,5	21,8	30,8	42,9
Dividendes déclarés par action (\$)	—	—	—	—	0,01	0,04	0,06	0,08
Production quotidienne (bep/j)	<b>54 354</b>	55 137	56 735	62 056	67 934	74 239	74 113	69 334
Production totale (kbep)	<b>5 001</b>	5 073	5 163	5 647	6 250	6 830	6 744	6 240
Prix de vente moyen (\$/bep) <sup>1)</sup>	<b>33,62</b>	28,45	26,32	19,94	26,56	30,75	36,58	31,39
Revenu net d'exploitation (\$/bep) <sup>5)</sup>	<b>30,82</b>	32,13	25,46	27,31	25,07	25,48	23,98	25,37

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

2) Les fonds provenant des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2016 incluent un profit de 35,6 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises et excluent un montant de 47,0 millions de dollars se rapportant au règlement de contrats de gestion du risque de change, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.

3) Les fonds provenant des activités d'exploitation du troisième trimestre de 2016 incluent un profit de 41,6 millions de dollars se rapportant au règlement par anticipation de contrats de gestion du risque marchandises.

4) Les fonds provenant des activités d'exploitation des premier, deuxième et quatrième trimestres de 2015 excluent un montant de 84,1 millions de dollars, de 9,8 millions de dollars et de 0,2 million de dollars, respectivement, se rapportant au règlement de contrats de swap de devises, cette opération ayant été considérée comme étant une activité de financement.

5) Compte tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

Le prix de vente moyen a augmenté au quatrième trimestre de 2016 relativement à celui des cinq trimestres précédents, mais il est demeuré inférieur à celui du deuxième trimestre de 2015, comme en fait foi le tableau précédent, par suite des fluctuations des prix de référence. L'incidence de la baisse des prix de référence sur les ventes de pétrole et de gaz naturel a été compensée dans une certaine mesure par la dépréciation du dollar canadien tout au long de la période de deux ans.

Bien que les ventes de pétrole et de gaz naturel aient considérablement diminué en 2016 et en 2015 par suite d'un déclin marqué des prix de référence du pétrole et du gaz naturel, le revenu net d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation sont demeurés fermes, en raison principalement des profits réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

La production du quatrième trimestre de 2016 a été inférieure à celle de tous les autres trimestres précédents de 2016 et de 2015 en raison surtout des sorties de biens et des baisses normales découlant de la diminution des dépenses d'investissement dans le contexte actuel de faiblesse des prix des marchandises. En revanche, la hausse de la production survenue au cours des deuxième et troisième trimestres de 2015 s'explique essentiellement par la prise en compte et l'accélération de la production de la phase 1 de Lindbergh.

Le bénéfice net (la perte nette) trimestriel(le), comme il est illustré par le tableau précédent, a également été touché(e) par des charges hors trésorerie, en particulier l'épuisement, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges de dépréciation, la charge de désactualisation au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les variations de la juste valeur des contrats de gestion du risque marchandises, les profits (pertes) de change latent(e)s, les profits (pertes) sur les dessaisissements ainsi que l'impôt différé, le cas échéant. Les fluctuations des redevances, des charges d'exploitation et des charges générales et administratives en trésorerie ont également eu une incidence sur les fonds provenant des activités d'exploitation.

## PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations annuelles des exercices 2016, 2015 et 2014.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Périodes de 12 mois closes les 31 décembre		
	2016	2015	2014
Ventes de pétrole et de gaz naturel <sup>1)</sup>	566,2	830,8	1 496,9
Bénéfice net (perte nette)	(293,7)	(1 093,1)	(578,8)
Bénéfice net (perte nette) par action (\$)	(0,54)	(2,02)	(1,10)
Bénéfice net (perte nette) par action – diluée (\$)	(0,54)	(2,02)	(1,10)
Dividendes déclarés par action (\$)	—	0,19	0,48
Total des actifs	4 101,3	4 550,7	6 169,8
Dette à long terme <sup>2)</sup>	1 687,3	1 852,8	1 859,2
Capitaux propres	1 485,0	1 765	2 926,8
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice (en milliers)	547 709	543 033	533 438

1) Compte non tenu des profits et des pertes réalisés sur les contrats de gestion du risque marchandises.

2) Compte tenu des parties courante et non courante de la dette à long terme et des débetures convertibles, le cas échéant.

## ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021	Par la	
						suite	Total
Débetures convertibles <sup>1)</sup>	126,6	—	—	—	—	—	126,6
Paiements d'intérêts sur les débetures convertibles	3,9	—	—	—	—	—	3,9
Dette à long terme <sup>2)</sup>	537,0	370,6	71,7	154,8	—	426,6	1 560,7
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme <sup>3)</sup>	89,6	46,1	29,1	21,2	17,8	36,1	239,9
Contrats de location simple <sup>4)</sup>	14,5	9,1	9,1	9,4	9,4	29,2	80,7
Transport par pipeline	32,1	33,0	30,8	31,9	31,6	109,0	268,4
Autres	14,5	2,1	0,4	0,4	0,4	15,6	33,4
	818,2	460,9	141,1	217,7	59,2	616,5	2 313,6

1) On présume qu'aucune débeture convertible n'a été convertie avant l'échéance.

2) Le remboursement de la dette inclut la dette à taux fixe libellée en devises convertie au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et exclut les contrats de gestion du risque de change connexes.

3) Les paiements d'intérêts sont calculés selon les taux d'intérêt applicables aux titres d'emprunt à taux fixe et selon les taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

4) Inclut la location des bureaux, des véhicules et autres.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 6 janvier 2017, Pengrowth a mené à terme la vente visant 4,0 % des droits de redevances dérogatoires brutes sur des actifs exploités par des procédés thermiques de Lindbergh et certaines données sismiques pour une contrepartie en trésorerie de 250 millions de dollars. Les droits de redevances dérogatoires brutes et les données sismiques qui ont fait l'objet de la vente et dont la valeur comptable est évaluée à 117,5 millions de dollars ont été comptabilisés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et ont été classés dans les actifs courants des bilans consolidés. Un profit à la sortie de biens d'environ 130 millions de dollars avant impôt, déduction faite des coûts de transaction, devrait être comptabilisé au premier trimestre de 2017.

Le 21 février 2017, Pengrowth a annoncé qu'elle prévoyait utiliser ses fonds en caisse pour rembourser, le 31 mars 2017, les débetures convertibles de 126,6 millions de dollars et pour effectuer, le 30 mars 2017, un versement anticipé de 300,0 millions de dollars américains sur les billets de premier rang non garantis à 6,35 % de 400,0 millions de dollars américains. Une fois ces paiements effectués, la dette pro forma de Pengrowth sera réduite pour se chiffrer à environ 1,1 milliard de dollars en se servant des cours de change en vigueur au 21 février 2017.

## RISQUES COMMERCIAUX

Les facteurs énumérés ci-après ne sont pas exhaustifs et ils ne doivent pas être considérés comme tels. D'autres facteurs de risque sont exposés dans la plus récente notice annuelle de la Société qui est déposée sur SEDAR à l'adresse suivante : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La valeur des actions ordinaires de Pengrowth est exposée à de nombreux facteurs de risque. La principale source d'entrées nettes de trésorerie de la Société est liée à son portefeuille de biens productifs de pétrole et de gaz naturel et le texte qui suit présente, sans s'y restreindre, certains des principaux facteurs de risque liés aux activités de la Société :

### ***Risques liés aux prix des marchandises***

- Les prix des produits de Pengrowth (pétrole brut, bitume, gaz naturel et LGN) varient en fonction de nombreux facteurs, notamment l'offre et la demande des marchés à l'échelle nationale et mondiale, les conditions météorologiques, la capacité de transport par pipeline et par chemin de fer, la disponibilité des installations de raffinage, la baisse du prix du pétrole léger et lourd et du gaz naturel de l'Ouest canadien, et la stabilité du climat politique et économique.
- La production de puits ou de champs en particulier pourrait être interrompue si le prix des marchandises est peu élevé.
- Des reculs importants et soutenus des prix des marchandises ou des marchés boursiers et de titres d'emprunt, notamment du prix des actions de Pengrowth, pourraient, dans certaines circonstances, obliger celle-ci à inscrire une perte de valeur et nuire à sa capacité de rétablir et de maintenir le versement de dividendes sur ses actions, d'engager des dépenses d'investissement, de voir au service de sa dette et de respecter ses autres obligations. Le test de dépréciation est sensible à la baisse des prix des marchandises réalisés, lesquels ont subi des pressions à la baisse considérables au cours des derniers exercices. Les baisses des prix des marchandises pourraient se traduire par des charges de dépréciation à mesure que diminueront les coussins constitués au titre des tests de dépréciation des UGT en raison du recul des prix des marchandises.

### ***Risques liés à la liquidité***

- Les marchés financiers peuvent restreindre la capacité de Pengrowth d'obtenir des capitaux ou augmenter le coût en capital et le coût de ses emprunts. Dans la mesure où les sources externes de financement deviennent restreintes ou assorties de coûts prohibitifs, la capacité de Pengrowth à financer les occasions de mise en valeur et d'acquisition futures pourrait être compromise.
- Pengrowth est exposée au risque de crédit lié aux contreparties en raison de ses ventes de pétrole et de gaz naturel, de ses opérations de couverture financière et de ses activités en coentreprise. Le défaut d'une partie de respecter ses obligations contractuelles pourrait avoir une incidence défavorable sur Pengrowth.

- Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence sur les coûts d'emprunt et sur la disponibilité des capitaux.
- Le non-respect d'une clause restrictive de nature financière peut entraîner un manquement à un ou plusieurs emprunts de Pengrowth. Dans la plupart des circonstances, le manquement à un emprunt entraînera le manquement à d'autres emprunts et limitera l'accessibilité aux fonds de la facilité de crédit et de la facilité de crédit à vue. Si un manquement devait se poursuivre, Pengrowth serait tenue de rembourser l'emprunt pertinent, de refinancer la dette ou de négocier de nouvelles modalités avec le titulaire de la créance en cause.
- S'il y a un manquement aux emprunts de Pengrowth, le produit net de toute vente après forclusion serait réparti de sorte à rembourser les prêteurs, porteurs de billets et autres créanciers, et seul le résidu serait disponible à des fins de paiement de dividendes aux actionnaires.
- L'incertitude des marchés financiers internationaux pourrait limiter les capacités des marchés des capitaux, hausser les coûts en capital et avoir une incidence négative sur l'activité économique et les prix des marchandises.

### ***Risques liés aux changements de lois et de règlements***

- Les redevances au gouvernement, l'impôt sur le résultat, les taxes à la consommation et les autres taxes et impôts, droits et frais ainsi que tout audit pourraient avoir une incidence économique importante sur les résultats financiers de Pengrowth. Des modifications des lois et règlements fédéraux et provinciaux régissant ces redevances, taxes, impôts, droits et frais pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de Pengrowth et sur la valeur de ses actions ordinaires.
- Les lois environnementales et les initiatives en matière de réglementation ont une incidence sur la situation financière et sur les activités d'exploitation de Pengrowth. Celle-ci pourrait devoir engager des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation importantes afin de se conformer aux lois et règlements de plus en plus complexes ayant trait à la protection de l'environnement ainsi qu'à la santé et à la sécurité. Plus particulièrement, Pengrowth pourrait être tenue d'engager des frais importants afin de se conformer aux règlements futurs visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions.
- Les règlements visant la stimulation par fracturation des puits, notamment en ce qui concerne l'accroissement des exigences de présentation d'information et les restrictions, diffèrent en fonction des zones d'exploitation et dépendent de ces zones. Pengrowth pourrait devoir apporter des ajustements à ses pratiques opérationnelles, rehausser les mesures de conformité et engager des frais additionnels en conséquence.
- Des modifications de méthodes comptables pourraient entraîner des ajustements importants des résultats financiers de Pengrowth susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur ses activités, dont l'accroissement du risque de non-respect d'une clause restrictive de nature financière de la facilité de crédit ou la dette à terme de Pengrowth.

### ***Risques liés aux activités d'exploitation***

- La possibilité de commercialisation de la production de Pengrowth dépend en partie de la disponibilité, de la proximité et de la capacité des réseaux de collecte, des pipelines, des chemins de fer et des installations de traitement. Des facteurs opérationnels et économiques peuvent faire en sorte que Pengrowth ne soit pas en mesure de livrer ses produits sur le marché.
- La concurrence pourrait faire grimper les coûts d'acquisition des biens et par conséquent faire baisser les rendements pouvant être tirés de ces biens.
- Le calendrier d'exploitation du pétrole et du gaz naturel est tributaire de l'accès aux gisements en temps opportun. Les consultations rendues obligatoires par les autorités gouvernementales avec l'ensemble des parties prenantes (les propriétaires des terrains, les Premières Nations et toutes les parties intéressées) deviennent de plus en plus complexes et s'échelonnent sur des périodes de plus en plus longues, ce qui a un effet direct sur les cycles opérationnels.
- La disponibilité réduite de matériel spécialisé et de biens et services au cours de périodes d'activité accrue dans le secteur pétrolier et gazier peut avoir un effet négatif sur le calendrier d'exploitation.

- Certaines conditions climatiques, notamment des inondations, des feux de forêt et d'autres événements naturels, peuvent avoir une incidence négative sur l'exploitation pétrolière et gazière, ce qui peut limiter la production ou retarder les activités de forage.
- Une partie importante des biens de Pengrowth est exploitée par de tierces parties; dans ces cas, Pengrowth a moins de contrôle sur le rythme des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation. Si ces exploitants ne remplissent pas leurs fonctions adéquatement ou deviennent insolvables, Pengrowth pourrait devoir interrompre la production et cesser de tirer des produits d'exploitation de ces biens, ou constater des passifs et des charges supplémentaires par suite du manquement de ces exploitants indépendants.
- Les risques géologiques et opérationnels ont une incidence sur la quantité et la qualité des réserves et sur les coûts de récupération de ces réserves. Les résultats réels de Pengrowth s'écarteront des estimations des réserves et ces écarts pourraient être importants.
- L'exploitation pétrolière et gazière présente un risque pour l'environnement local dans l'éventualité d'une défectuosité du matériel ou d'une défaillance opérationnelle. Le coût pour remédier aux dégâts causés à l'environnement pourrait être élevé.
- Des retards dans les activités commerciales pourraient avoir une incidence négative sur le cours des actions ordinaires.
- L'intensification des activités dans le secteur du pétrole et du gaz naturel pourrait se traduire par l'augmentation importante du coût des biens et services et pourrait compliquer l'embauche et la fidélisation du personnel, en plus d'entraîner la hausse importante des coûts liés à certaines compétences.
- Des attaques perpétrées contre les installations de même que des menaces d'attaque contre ces installations pourraient avoir une incidence défavorable sur Pengrowth et la mise en œuvre de mesures de sécurité pour se prémunir contre des attaques éventuelles entraînerait des coûts accrus pour les activités de Pengrowth.
- La production et les réserves réelles peuvent varier des estimations et ces variations pourraient être importantes et avoir une incidence négative sur le cours des actions ordinaires.
- Tout retard dans l'obtention des approbations réglementaires concernant les projets ou l'impossibilité d'obtenir ces approbations pourrait entraîner des dépenses d'investissement associées à des aspects économiques moins intéressants, des réserves réduites ou non comptabilisées, des volumes de production et des flux de trésorerie réduits ou nuls.
- La Société est astreinte à d'importantes obligations liées à la mise hors service d'immobilisations futures. Il y a un risque que la somme des paiements soit plus grande que celle prévue et que les paiements soient en avance du calendrier. N'importe quel de ces deux facteurs pourrait mener à une hausse des charges financières de la Société.
- Le rendement et les résultats d'un projet thermique, comme celui de Lindbergh, dépendent de la capacité de la vapeur d'accéder au réservoir et de déplacer efficacement du pétrole lourd additionnel qui, autrement, resterait emprisonné dans la roche réservoir. La quantité de vapeur requise et son coût, le pétrole additionnel récupéré, la qualité du pétrole produit, la capacité de recycler l'eau produite et de la transformer en vapeur et la capacité de gérer les coûts détermineront la viabilité économique d'un projet thermique.
- Le succès d'un projet thermique, comme celui de Lindbergh, sera tributaire en partie de la capacité de Pengrowth à vendre sa production au meilleur prix. Les contraintes actuelles en matière de transport et de raffinage ont donné lieu à un contexte de volatilité des prix, avec pour résultat un escompte (écart) important qui est appliqué relativement au pétrole lourd et au bitume.

### ***Risques liés à la stratégie***

- Le capital réinvesti de Pengrowth dans ses actifs existants pourrait ne pas générer les avantages attendus et la valeur devant en découler. Les occasions de forage pourraient se révéler plus coûteuses ou moins productives que prévu. En outre, l'affectation d'une proportion plus importante des flux de trésorerie de Pengrowth à de telles occasions pourrait venir réduire les fonds disponibles aux fins du paiement de dividendes aux actionnaires. Un tel événement pourrait également influencer négativement sur la valeur de marché des actions ordinaires.

- Les réserves de pétrole et de gaz naturel de Pengrowth s'épuiseront avec le temps, et le niveau des entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ainsi que la valeur des actions ordinaires de Pengrowth pourrait être grandement réduits si les réserves et la production ne sont pas remplacées. La capacité de remplacer la production dépend du capital investi et du degré de succès que Pengrowth remporte dans la mise en valeur des réserves existantes, dans l'acquisition de nouvelles réserves et dans le financement de ces activités de mise en valeur et d'acquisition en faisant appel aux marchés financiers.
- Des évaluations inexactes au moment des acquisitions pourraient avoir des répercussions négatives sur la valeur des actions ordinaires de Pengrowth.
- Le cours des actions ordinaires de Pengrowth pourrait subir les répercussions néfastes d'un vice de titre imprévu.

#### ***Risques liés à la concentration de l'actif***

- Compte tenu de la vente d'au-delà de 1,3 milliard de dollars d'actifs depuis 2012 afin de financer en partie la première phase commerciale du projet de Lindbergh, les actifs de Pengrowth s'avèrent moins diversifiés et sont centralisés de plus en plus sur un seul projet, un seul type de produit (le bitume) et une seule région ou formation. L'incapacité de mener à bien le projet de Lindbergh ou tout autre projet visant les biens essentiels restants de la Société pourrait comporter de lourdes conséquences néfastes pour elle.

#### ***Risques de change***

- Pengrowth est fortement exposée au dollar américain. L'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain a un effet à la hausse sur l'équivalent en dollar canadien de la dette à terme de Pengrowth libellée en dollars américains étant donné qu'elle présente et calcule ses clauses restrictives en dollars canadiens. Une baisse notable de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait faire en sorte que Pengrowth contrevienne aux clauses restrictives afférentes à sa dette, et que la Société soit considérée en défaut en vertu de ses conventions d'emprunt.

#### ***Risques d'entreprise généraux***

- L'intérêt des investisseurs envers le secteur du pétrole et du gaz naturel peut changer avec le temps, ce qui pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des capitaux et sur la valeur des actions ordinaires de Pengrowth.
- Pengrowth est exposée à divers risques inhérents aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques, y compris les pannes, les intrusions, les virus, les cyberattaques, la cyberfraude, les atteintes à la sécurité et la destruction ou l'interruption des systèmes et technologies de l'information de la Société par des tiers ou des initiés, ce qui pourrait mener à la corruption ou à la divulgation d'informations confidentielles ou d'informations de nature exclusive ou provenant de fiduciaires, à l'interruption des communications ou des activités, perturber les activités commerciales de la Société ou créer une entrave à sa situation de concurrence. Ces risques pourraient en outre conduire à de lourdes pertes financières, à l'imposition de mesures et de sanctions par des organismes de réglementation, à une atteinte à la réputation et/ou à des responsabilités juridiques, ce qui pourrait avoir un effet défavorable considérable sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de la Société.
- L'inflation peut donner lieu à une augmentation des coûts, ce qui pourrait avoir une incidence sur les dividendes et sur la valeur des actions ordinaires de Pengrowth.
- Le cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain se répercute sur les produits d'exploitation et, dans une moindre mesure, sur les charges d'exploitation et les coûts en capital. Pengrowth est également exposée aux fluctuations des cours de change pour ce qui est des paiements de principal et d'intérêts sur la dette à terme libellée en dollars américains.
- Le défaut d'obtenir les approbations réglementaires ou l'expiration des droits de prospection des actifs de prospection et d'évaluation pourrait entraîner une dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation.

Ces facteurs ne sont pas exhaustifs. D'autres facteurs de risque sont exposés dans la notice annuelle de la Société qui est déposée sur SEDAR à l'adresse suivante : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ ADOPTÉES

Aucune norme comptable nouvelle ou révisée n'a été adoptée au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2016.

## PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ NON ENCORE ADOPTÉES

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« **IFRS 15** »). Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'application anticipée étant autorisée. La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit au fil du temps. Ce modèle propose une analyse des transactions fondée sur les contrats, qui comporte cinq étapes et permet de déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et, le cas échéant, d'établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. La norme instaure de nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugement, lesquels peuvent avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou la date de comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ni aux contrats de location, lesquels sont régis par d'autres IFRS.

Pengrowth compte appliquer l'IFRS 15 à ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En ce moment, Pengrowth étudie et documente l'incidence, le cas échéant, que l'adoption de cette norme aura sur ses états financiers.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version intégrale de l'IFRS 9 [l'« **IFRS 9 (2014)** »]. L'IFRS 9 devra obligatoirement être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas obligatoire et n'est autorisé que si l'information est disponible, sans recours à l'information rétrospective. L'IFRS 9 (2014) instaure de nouvelles exigences visant le classement et l'évaluation des actifs financiers. Aux termes de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme incorpore des modifications supplémentaires visant les passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle fondé sur la perte de crédit attendue pour le calcul de la dépréciation. Pengrowth ne s'attend pas à ce que la valeur comptable de ses instruments financiers change de manière importante par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ni à ce que l'application du modèle de dépréciation fondé sur la perte de crédit à ce moment ait une incidence notable.

L'IFRS 9 (2014) comprend également une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale qui permet une meilleure harmonisation de la comptabilité de couverture avec la gestion du risque. Cette nouvelle norme ne change pas fondamentalement les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité. En revanche, elle prévoit un plus grand nombre de stratégies de couverture pour la gestion du risque admissibles à la comptabilité de couverture et elle préconise un jugement accru en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des obligations d'information transitoires ont été définies pour l'application de ce nouveau modèle de comptabilité de couverture général. Pour l'heure, Pengrowth n'utilise pas la comptabilité de couverture et n'a pas l'intention d'y avoir recours pour ses contrats de gestion du risque existants.

En janvier 2016, l'IASB a publié la version intégrale de l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« **IFRS 16** ») qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 devra être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise. Suivant l'IFRS 16, les preneurs à bail devront suivre un modèle unique servant à la comptabilisation et à l'évaluation selon lequel des actifs et des passifs devront être comptabilisés pour la plupart des baux. En ce moment, Pengrowth étudie l'incidence que l'adoption de cette norme aura sur ses états financiers.

## CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE

En sa qualité d'émetteur assujéti canadien dont les titres sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, Pengrowth est tenue de respecter les dispositions du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, ainsi que celles de la *Sarbanes Oxley Act* (« **SOX** ») promulguée aux États-Unis. Les règles d'attestation tant canadiennes qu'américaines comprennent des exigences similaires en vertu desquelles à la fois le chef de la direction et le chef des finances doivent évaluer les contrôles et procédures de communication de l'information et en attester l'efficacité, ainsi qu'il est défini, au Canada, dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et, aux États-Unis, dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée.

Le chef de la direction, Derek Evans, et le chef des finances, Christopher Webster, ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de Pengrowth pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette évaluation a tenu compte des fonctions remplies par son comité de communication de l'information, de l'examen et de la supervision de tous les dirigeants et du conseil d'administration, ainsi que du processus et des systèmes mis en place pour déposer l'information réglementaire et publique. Le processus et les contrôles de communication de l'information établis par Pengrowth sont destinés à fournir une assurance raisonnable que l'information, les rapports et les documents à déposer qui sont requis en vertu des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières sont soumis et inscrits de façon appropriée, conformément à ces exigences.

En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de Pengrowth sont efficaces et procurent un niveau d'assurance raisonnable au 31 décembre 2016 que l'information que nous sommes tenus de communiquer dans les rapports que nous déposons en vertu des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières est recueillie, inscrite, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits en vertu des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières et est rassemblée et communiquée à la direction de Pengrowth Energy Corporation, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre la prise de décisions en temps opportun quant à l'information devant être communiquée en vertu des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières.

Il convient de prendre note que bien que le chef de la direction et le chef des finances de Pengrowth soient d'avis que les contrôles et procédures de communication de l'information fournissent un niveau raisonnable d'assurance quant à leur efficacité, ils ne s'attendent pas à ce que ces contrôles et procédures ou à ce que le contrôle interne à l'égard de l'information financière puissent prévenir toute erreur ou fraude. Un système de contrôle, peu importe la qualité de sa conception ou de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Pengrowth est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, ainsi qu'il est défini dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée, et, au Canada, en vertu du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Le contrôle interne de Pengrowth à l'égard de l'information financière est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de son information financière et de la préparation de ses états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS pour la présentation dans les notes afférentes aux états financiers. Son contrôle interne à l'égard de l'information financière inclut des politiques et des procédures comportant les caractéristiques suivantes : ils portent sur le maintien de registres qui, dans un détail raisonnable, reflètent exactement et fidèlement ses transactions et son utilisation des actifs; ils fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont inscrites selon les besoins de façon à permettre la préparation de ses états financiers consolidés conformément aux IFRS et que les encaissements et les dépenses liées à ses actifs sont effectués uniquement en conformité avec les autorisations de sa direction et des membres de son conseil d'administration; ils fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection opportune de l'acquisition, de l'utilisation ou de la sortie non autorisée de ses actifs qui serait susceptible d'avoir une incidence importante sur ses états financiers consolidés. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut prévenir ou détecter les anomalies. Par ailleurs, toute projection d'une évaluation de l'efficacité aux périodes futures est assujéti

au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements dans les conditions, ou que le degré de conformité aux politiques et aux procédures puisse se détériorer.

La direction de Pengrowth, avec la participation du principal responsable de la direction et du principal responsable des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016. Dans le cadre de cette évaluation, la direction a utilisé les critères établis par le Committee of Sponsoring Organizations (le « **COSO** ») de la Treadway Commission et énoncés dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013).

La direction a conclu, sur la base de son évaluation, que le contrôle interne de Pengrowth à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2016.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 a été auditée par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, ainsi qu'il est énoncé dans son rapport d'attestation, qui est inclus avec les états financiers consolidés audités de Pengrowth pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne de Pengrowth à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.